

PUBLICATIONS DE L'INSTITUT NATIONAL
POUR L'ÉTUDE AGRONOMIQUE DU CONGO BELGE
(I. N. É. A. C.)

MATÉRIAUX

POUR

L'ÉTUDE DE L'ÉCONOMIE RURALE

DES POPULATIONS DE LA CUVETTE FORESTIÈRE
DU CONGO BELGE

PAR

A.-G. BAPTIST

Professeur à l'Institut agronomique de l'État à Gand.

SÉRIE TECHNIQUE N° 40
1951

PRIX : 50 FR.

INSTITUT NATIONAL POUR L'ÉTUDE AGRONOMIQUE DU CONGO BELGE
I. N. É. A. C.

(A. R. du 22-12-33 et du 21-12-39).

L'INÉAC, créé pour promouvoir le développement scientifique de l'agriculture au Congo belge, exerce les attributions suivantes :

1. Administration de Stations de recherches dont la gestion lui est confiée par le Ministère des Colonies.

2. Organisation de missions d'études agronomiques et formation d'experts et de spécialistes.

3. Etudes, recherches, expérimentation et, en général, tous travaux quelconques se rapportant à son objet.

Administration :

A. COMMISSION.

Président :

M. GODDING, R., ancien Ministre des Colonies.

Vice-Président :

M. JURION, F., Directeur Général de l'I.N.E.A.C.

Secrétaire :

M. LEBRUN, J., Secrétaire Général de l'I.N.E.A.C.

Membres :

MM. ANTOINE, V., Professeur à l'Institut Agronomique de l'Université de Louvain;

ASSELBERGHS, E., Membre de l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique;

BAEYENS, J., Professeur à l'Université de Louvain;

BOUILLENNE, R., Professeur à l'Université de Liège;

CONARD, A., Professeur à l'Université de Bruxelles;

DEBAUCHE, H., Professeur à l'Institut Agronomique de Louvain;

DE BAUW, A., Président du Comité Cotonnier Congolais;

† **DELEVOY, G.**, Membre de l'Institut Royal Colonial Belge;

DUBOIS, A., Professeur à l'Institut de Médecine Tropicale « Prince Léopold »;

GEURDEN, L., Professeur à l'École de Médecine Vétérinaire de l'Etat, à Gand;

GUILLAUME, A., Secrétaire Général du Comité Spécial du Katanga;

HAUMAN, L., Professeur à l'Université de Bruxelles;

HOMÈS, M., Professeur à l'Université de Bruxelles;

LAUDE, N., Directeur de l'Institut Universitaire des Territoires d'Outre-Mer, à Anvers;

MAYNÉ, R., Recteur de l'Institut Agronomique de l'Etat, à Gembloux;

MULLIE, G., Vice-Président du Sénat, Membre du Conseil d'Administration du Fonds National de la Recherche Scientifique;

PONCELET, L., Météorologiste à l'Institut Royal Météorologique d'Uccle;

ROBERT, M., Professeur à l'Université de Bruxelles;

ROBYNS, W., Membre de l'Académie Royale Flamande des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique;

STANER, P., Directeur d'Administration au Ministère des Colonies;

VAN DEN BRANDE, J., Professeur à l'Institut Agronomique de l'Etat, à Gand;

VAN DE PUTTE, M., Membre du Conseil Colonial;

VAN DER STRAETEN, E., Administrateur de Sociétés Coloniales;

VAN GOIDSENHOVEN, G., Recteur de l'École de Médecine Vétérinaire de l'Etat, à Cureghem;

VAN STRAELEN, V., Directeur de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique;

WILLEMS, J., Directeur du Fonds National de la Recherche Scientifique.

PUBLICATIONS DE L'INSTITUT NATIONAL
POUR L'ÉTUDE AGRONOMIQUE DU CONGO BELGE
(I. N. É. A. C.)

MATÉRIAUX
POUR
L'ÉTUDE DE L'ÉCONOMIE RURALE
DES POPULATIONS DE LA CUVETTE FORESTIÈRE
DU CONGO BELGE

PAR

A.-G. BAPTIST

Professeur à l'Institut agronomique de l'État à Gand.

—
SÉRIE TECHNIQUE N° 40
1951
—

—
PRIX : 50 FR.
—

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
AVANT-PROPOS	5
INTRODUCTION	7
 <i>PREMIÈRE PARTIE : La population.</i> 	
I. — Origine	8
II. — La tribu et ses chefs	9
III. — Le clan	11
1. Caractéristiques essentielles	11
2. Le mariage	12
3. Les croyances	12
4. La morale	13
5. La guerre	13
6. La mobilité de la population	14
IV. — Le village	14
1. Bases morales et matérielles	14
2. Les interventions	17
3. Établissement des villages	18
4. Les résidences	18
5. Les plantations autour des résidences	18
6. Les plantations communales	19
7. Distance aux champs et aux points d'eau	19
8. Autres facteurs	20
V. — Les habitants du village	20
1. Adultes	20
2. Enfants	25
3. Étrangers	25
4. État sanitaire	26
5. Caractère	27
VI. — Les animaux domestiques	28
VII. — Les habitations	28
VIII. — La monnaie	30
IX. — Les salaires	30
X. — Les prix	34
XI. — Le marché local	35

DEUXIÈME PARTIE : *Le sol.*

	Pages
I. — Les éléments essentiels à la création du revenu en milieu indigène	36
II. — Le capital	37
1. Pénurie de capitaux dans la société indigène	37
2. La création de capitaux en milieu indigène	38
3. Le sol est-il un capital ?	38
4. Conception indigène de la propriété	39
5. Opportunité de la propriété individuelle du sol	41
6. Les caractéristiques du sol congolais	42
III. — L'utilisation du sol	44
1. Classification du sol	44
2. Les cultures obligatoires	44
3. Le système des paysannats	45
4. Cultures intensive et extensive	49
5. La mécanisation	51
RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS	57
BIBLIOGRAPHIE	62

MATÉRIAUX

POUR

L'ÉTUDE DE L'ÉCONOMIE RURALE

DES POPULATIONS DE LA CUVETTE FORESTIÈRE
DU CONGO BELGE

AVANT-PROPOS.

La présente étude a été réalisée à l'issue d'un voyage effectué au Congo belge, sous l'égide de l'I.N.É.A.C., pendant les mois de novembre et de décembre 1949 et de janvier 1950.

Des contacts furent pris avec les milieux ruraux indigènes, afin de déterminer les problèmes essentiels qui s'y posent aux points de vue économique et social.

Les observations qui furent recueillies en majeure partie dans les villages turumbu et ababua font l'objet de la première partie de ce mémoire. La deuxième partie, à caractère plus technique, se rapporte à quelques problèmes connexes au sol, et notamment à la propriété du sol, à son exploitation et à la mécanisation de l'agriculture.

Compte tenu des objectifs poursuivis, nous n'avons pu adopter une technique de travail bien déterminée. Notre documentation résulte en partie des nombreuses conversations entretenues avec des membres du personnel de l'I.N.É.A.C., ainsi qu'avec des fonctionnaires et agents de la Colonie et de la Compagnie Cotonnière Congolaise. Nous avons effectué nous-même quelques recensements démographiques, des inventaires de fermes et de magasins pour indigènes, et formulé diverses observations. Notre enseignement fut complété par la lecture de la bibliographie mentionnée in fine.

La présente étude ne constitue qu'un premier sondage destiné à souligner l'intérêt que pourrait revêtir la poursuite des études

sociales et économiques conduites sur des bases méthodiques dans les milieux ruraux indigènes.

Signalons notamment : l'étude économique de l'exploitation indigène, l'étude de la distribution des produits agricoles (« marketing ») et l'étude sociale des milieux ruraux.

Il nous reste l'agréable devoir de remercier les membres du Comité de Direction de l'I.N.E.A.C. qui ont bien voulu nous charger de cette prospection, ainsi que tous ceux qui nous ont si aimablement secondé dans notre tâche.

M. F. JURION, Directeur général, et M. J. LEBRUN, Secrétaire général, ont bien voulu revoir notre manuscrit et nous faire bénéficier de leurs judicieuses remarques. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude.

INTRODUCTION.

Cette étude vise avant tout le bien-être et l'avenir de la population indigène du Congo belge. Elle est imprégnée de l'idée que la population blanche du Congo doit s'efforcer de comprendre l'indigène et le servir loyalement.

Aussi, l'étude des populations congolaises, de leurs mœurs, coutumes, croyances, de leur organisation politique, juridique, sociale et économique devrait-elle avoir la prépondérance sur toutes les autres. On ne peut être bon administrateur, bon agronome, bon juge sans connaître ces populations qui vivent ou du moins vivaient suivant une organisation et une agriculture harmonisées à leur milieu.

La première partie de ce rapport, consacrée à la population, nous apprendra qu'il est souhaitable d'envisager les problèmes techniques et économiques, non pas au point de vue individuel, mais en partant de l'organisation communale, qui, c'est notre conviction profonde, devrait être maintenue pour bien longtemps encore, du moins dans une grande partie de la Colonie.

Une observation superficielle a permis de distinguer nettement les populations rurales et industrielles, les collectivités d'indigènes immatriculés et évolués, les groupements de non-immatriculés ou de non-évolués, suivant leurs antécédents historiques et les circonstances de milieu.

D'autre part, l'examen économique de certains problèmes de l'exploitation rurale indigène, joint à des considérations d'ordre social, nous a déterminé à reconsidérer certains principes au contact d'une agriculture au stade primitif.

Nous faisons appel à l'indulgence du lecteur en le priant de se souvenir que nos commentaires résultent d'une première visite qui n'a duré que 12 semaines. Aussi notre dessein est-il de provoquer quelques réactions de la part de ceux qui connaissent le Congo belge depuis longtemps et beaucoup mieux que nous.

Qu'on veuille bien ne pas considérer nos suggestions comme des critiques. Nous nous sommes suffisamment rendu compte des difficultés immenses que les fonctionnaires et chercheurs rencontrent au Congo, de leur esprit de travail et de leur dévouement, pour leur rendre un sincère hommage et regretter que les Belges ne connaissent point davantage leurs généreux efforts.

PREMIÈRE PARTIE

La population.

I. — ORIGINE (1).

Le véritable nom des Turumbu serait Likile, qu'ils rattacheraient tantôt à un ancêtre éponyme, tantôt au cri d'un petit singe très répandu dans leurs forêts. Turumbu serait un sobriquet qui signifierait « gens de l'intérieur de la forêt », par opposition aux gens de l'eau (riverains).

De la Likati, les Turumbu se seraient dirigés vers l'Itimbiri, d'où ils gagnèrent la Lese. Ils passèrent l'Aruwimi avec l'aide des Basoo, dans l'onglet Congo-Aruwimi. Ils ont peuplé la rive droite du fleuve Congo en amont d'Isangi en envoyant toutefois des fractions dans l'onglet Aruwimi-Congo, la région de Barumbu et dans le Haut-Lomami, entre les Topoke et les Bambole. Il en résulte une répartition assez hétérogène des chefferies, dont les centres se trouvent à Basoko, Barumbu, Yanonge, Weko, Yawenda et Yambauw.

Les Ababua, comprenant les Bayew et les Babwa, descendirent la Likati pour s'établir, les Bayew sur la rive gauche de la Bima, les Babwa dans l'entre-Bima-Bomokandi, après avoir contracté des alliances matrimoniales avec les Bayew, dont certains vinrent d'ailleurs les rejoindre. Ils occupent presque tout le territoire limité par l'Uele, le Bomokandi et la Likati-Rubi. L'installation des Ababua dans la région de Kole serait vraisemblablement récente et accidentelle.

Les Bayew ont pour totem l'hippopotame, les Bayewise, l'hippopotame, le chimpanzé ou le léopard.

Les Azande proviendraient d'une « grande eau » située au Soudan. Alors qu'ils étaient encore, vers le début du XVII^e siècle, cantonnés sur les rives du Mbomu, ils ont envahi le Nord de l'Uele

(1) Voir A. MOELLER (29).

en refoulant les Makere. Leur avant-garde avait dépassé l'Uele et le Bomokandi quand l'occupation européenne mit fin à leur marche victorieuse.

Depuis trois siècles, les Azande sont gouvernés par la dynastie des chefs Avongura, qui avait pris le pouvoir des mains des Akokunde, qui, à cette époque, constituaient le clan dominant.

La véritable organisation zande ne se serait individualisée que sous le règne du chef Ngura, cinquième ou sixième de la dynastie Avongura.

II. — LA TRIBU ET SES CHEFS (1).

La tribu est formée par l'intégration, dans une unité politique et sous le gouvernement d'un chef, de différents clans habitant un territoire commun. Cette unité politique peut résulter d'une simple agglomération de clans ou d'une domination (Azande).

Très forte chez les Azande, l'autorité du chef de tribu était moins marquée chez les Ababua et les Turumbu.

Les fonctions de chef étaient et sont toujours héréditaires, à l'exclusion des incapables, des malades et des infirmes, qui étaient écartés du pouvoir.

Le chef pouvait déléguer une partie de ses pouvoirs aux chefs de clan (2). En fait, les chefs de clan et le chef de tribu avaient des attributions bien définies. Celles-ci consistaient surtout à maintenir l'ordre, à rendre la justice avec le concours des notables et à faire la guerre. Les chefs ne prélevaient pas d'impôts.

La justice, basée sur la tradition orale, se rendait sous un hangar ouvert. Les délits les plus fréquents se rapportaient aux insultes, aux contestations de chasse, de terres ou de dot, au mariage, au divorce, aux maladies causées par le « mauvais œil », aux coups, aux blessures et, en général, à trois sortes de délits généralement punis avec sévérité : le vol, le meurtre et l'adultère.

Dans les cas graves on avait recours à l'augure.

Chez les Azande, le délit d'adultère était sévèrement puni. L'homme surpris en flagrant délit d'adultère pouvait être immédiatement mis à mort ou bien jugé et condamné à livrer une femme et vingt couteaux; la femme complice était battue. Lorsque le coupable ne payait pas l'amende, le chef approuvait la mutilation qui

(1) Voir DE CLEENE (9) et LAGAE (22).

(2) Notables.

entraînait fréquemment la mort par hémorragie. S'il s'agissait d'une des femmes du chef, l'homme était mis à mort et la famille condamnée à payer une lourde indemnité qui consistait souvent dans l'obligation de livrer plusieurs femmes; parfois toute la parenté était livrée en esclavage.

Chez les Ababua, le meurtre, l'adultère et le vol étaient moins sévèrement punis que chez les Azande. Pour les meurtres, les Ababua se faisaient souvent justice eux-mêmes. Le vol pouvait être puni de mort et l'adultère de mutilation.

Dans le cadre de cette organisation politique, on pouvait devenir esclave par la guerre, pour délit grave contre la personne du chef ou un membre d'un autre clan, par exaction (par le chef), parfois en paiement partiel de la dot, et pour dettes. Les esclaves étaient à la merci du maître. Ils pouvaient être libérés par rachat, par mariage avec un homme libre ou à la mort du chef. En général, l'esclavage était plus dur pour l'homme, habitué à plus de liberté, que pour la femme.

Les Ababua, les Turumbu et les Azande étaient anthropophages, à l'exception cependant des chefs Avongura.

Aujourd'hui, sous l'influence européenne, l'autorité des chefs s'est affaiblie. Une première cause de cet affaiblissement réside dans la substitution des fonctionnaires de la Colonie aux anciens chefs, au point que peu d'institutions ont subsisté de l'ancienne organisation politique.

Les chefs n'assurent plus que la présidence et l'assistance au tribunal indigène, dont les décisions peuvent être cassées par les instances judiciaires supérieures. Le maintien de l'ordre est pratiquement confié aux Européens. La guerre a disparu. Les chefs indigènes interviennent de moins en moins dans l'admission ou l'expulsion des étrangers, dans la distribution des terres et, par conséquent, dans le choix de l'emplacement des villages.

L'affaiblissement de l'autorité coutumière résulte également des fonctions non coutumières dont sont chargés les chefs. Ceux-ci collectent les impôts ⁽¹⁾ et font exécuter des travaux (corvées). Ce sont là deux activités pour lesquelles les chefs n'étaient ni coutumièrement, ni héréditairement désignés et qui sont impopulaires.

(1) En 1949, les impôts s'élevaient à 80 francs par indigène adulte et valide, plus 40 % de centimes additionnels. Ils sont censés représenter le sixième du revenu estimé. Un impôt supplémentaire frappe les polygames à raison de 65 francs par femme à partir de la seconde.

Une troisième cause qui affecte l'autorité est la rétribution des chefs par le Gouvernement de la Colonie.

D'aucuns regrettent, sans doute avec raison, l'affaiblissement de l'autorité coutumière, parce qu'elle atteint les communautés dans leur stabilité. Comme nous le verrons plus loin, cette situation est préjudiciable à l'agriculture indigène.

L'attribution de certaines fonctions judiciaires aux fonctionnaires de la Colonie nous a paru judicieuse, parce que cette justice repose sur des bases positives et que le juge a la formation nécessaire à ces importantes fonctions. Encore faut-il que le juge motive clairement ses décisions, afin que son action puisse constituer un puissant moyen d'éducation morale à l'égard des populations illettrées.

III. — LE CLAN.

1. CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES.

Si l'organisation politique des indigènes, à base territoriale, a pratiquement disparu ou du moins est fortement affaiblie, il n'en est pas de même de l'organisation clanique à base généalogique.

L'indigène a conscience de son affiliation à un groupe familial déterminé, le clan, dans lequel il est né et a été élevé.

La famille n'est pas un organisme séparé et indépendant, mais un élément d'un groupement plus large se réclamant d'un même ancêtre. De ce fait, la parenté devient unilatérale avec toutes les conséquences que cet état de choses comporte.

Étant donné que les ancêtres ne se préoccupent uniquement que de leurs descendants, les membres du clan se sentent intimement liés et se distinguent nettement des étrangers. Les membres du clan attribuent à leur chef une autorité religieuse qui lui attire respect et fidélité.

Deux lois essentielles régissent les clans :

1° L'exogamie, qui est respectée chez les Ababua, Turumbu et Azande, à l'exception cependant des chefs Avongura;

2° La solidarité, qui oblige les membres d'un clan à s'entr'aider.

Cette deuxième loi, qui pouvait entraîner la responsabilité collective, explique l'isolement des Azande, qui redoutaient les conséquences de cet aspect particulier de la solidarité collective.

Le clan peut occuper plusieurs villages. Dans un village peuvent habiter des membres de clans différents.

2. LE MARIAGE.

Le mariage, régi par le clan, donne lieu au versement d'une dot qui est considérée comme une compensation de la perte subie par le clan de l'épouse et comme une garantie du lien matrimonial. Les palabres pré-nuptiales donnent au mariage la publicité nécessaire et le différencient nettement du concubinage.

Pour la fixation de la dot, les chefs de famille se laissent guider par leur intérêt. Cette situation explique la cession, assez fréquente, de femmes aux polygames qui disposent de ressources importantes. La pénurie de femmes qui en résulte empêche fréquemment les jeunes gens de trouver une épouse et favorise le mariage prématuré des filles ⁽¹⁾.

Les manquements ultérieurs de la femme peuvent inciter l'époux à exiger le remboursement de la dot ou la remise d'une autre femme.

Lorsque le mari ne remplit pas ses obligations ou outrepassé ses droits, les autorités du clan de l'épouse lui rappellent ses devoirs ⁽²⁾.

3. LES CROYANCES.

Le clan est le centre de la vie religieuse, qui impressionne fortement le comportement des indigènes.

En général, les Bantous possèdent la notion plus ou moins claire d'un *Être suprême* qui dispose de la vie et de la mort. L'indigène est à la fois reconnaissant et craintif envers cet Être qui peut le punir. L'Azande surtout se sent fortement sous la dépendance du « Mboli », qu'il prie souvent plusieurs fois par jour.

Cette croyance n'a cependant pas incité les Bantous à organiser un culte, ni à construire des temples, ni à faire des offrandes.

Les Bantous croient, en outre, à leur survivance et pratiquent le culte des mânes (manisme).

Lorsque les malheurs qui accablent une famille sont attribués aux ancêtres, celle-ci quitte fréquemment le village où les parents sont enterrés. Ces déplacements nuisent à la stabilité des villages et à l'agriculture indigène dans le cadre des paysannats.

Seule l'éducation de la population peut remédier à cette situation.

(1) En décembre 1949, on notait dans le clan Bulegasane, notable Eke, 111 filles âgées de moins de 15 ans, dont 18 étaient promises et pour lesquelles la dot avait déjà été versée totalement ou partiellement.

(2) L'organisation clanique peut faciliter le concubinage. La femme mariée peut retourner dans son clan et se lier à un autre homme.

Ainsi, chez les Ababua, l'affaiblissement de la croyance aux mânes permettrait d'envisager, dès maintenant, l'établissement de cimetières. Chez les Turumbu, une telle innovation serait prématurée et n'endiguerait pas les départs.

Plusieurs peuples, notamment les Azande et les Ababua, croient au changement du corps en animal totémique. Chaque clan possède un totem. Il arrive cependant qu'un totem désigne plusieurs clans (1).

Une troisième catégorie de superstitions se rapporte à la magie : le naturisme, l'animisme, le fétichisme et la croyance aux jeteurs de sorts. L'influence du sorcier, du féticheur ou de l'augure est un grand obstacle à la pénétration de la civilisation chrétienne (2). L'indigène fait appel à l'augure dans toutes les circonstances importantes de sa vie : naissance, circoncision, maladie, mort, mariage, meurtre, adultère, etc.

4. LA MORALE.

La morale, sous certains aspects plus sévère que la nôtre, trouve son affirmation dans les sanctions judiciaires. Les principaux éléments de cette morale portent sur le respect dû à l'Être suprême, aux chefs et aux parents, sur la paresse, le mensonge, la tromperie, l'adultère, le vol, les coups et blessures, ainsi que le meurtre.

Les sanctions sont moins sévères pour les étrangers que pour les membres du clan.

5. LA GUERRE.

Autrefois, les Zande, Ababua et Turumbu étaient constamment en guerre. Toutes les migrations de la Province Orientale trouvent leur origine dans la pression exercée par les Soudanais et les Nilotiques. Les Azande, soumis aux Avongura, combattirent sans arrêt leurs voisins et notamment les Ababua et les Makere. Les Yanongo (Turumbu) essayèrent les attaques des Arabes vers 1885; les Yawenda (Turumbu) guerroyèrent contre les Bamanga, les Mongelima et les Arabes. Les Ababua furent en conflit avec les Makere, les Mabinza, les Arabes, les Bagbe, les Azande et les Abandia. Les Bogbwamba eurent des démêlés avec les Balisi et les Abwamali.

La cessation des guerres a libéré l'indigène au profit des tâches productives et a été de ce fait le premier élément de progrès.

(1) Plusieurs clans, chez les Bayew, ont pour totem l'hippopotame; les Batuwi de Zobia n'en possèdent pas.

(2) En néerlandais, le « tovenaar » est le sorcier bienfaisant qui opère en public; le « behekser » est le mauvais sorcier qui opère en secret. Augure = « waarzegger ». Féticheur = « geestepriester ».

6. LA MOBILITÉ DE LA POPULATION.

Les populations indigènes sont encore extrêmement mobiles.

En dehors des grandes migrations, il faut citer les déplacements récents des Yaelengo (Turumbu), dont le centre se trouve à Yanonge et qui proviennent de la zone forestière située entre Yangambi et Gazi, et des Yawenda, qui, dans leur dernière migration, sont originaires de la Lubilu. Récemment un groupement de Yaselia s'est détaché à la suite d'un désaccord. D'autres mouvements peuvent trouver leur origine dans la division des clans, la recherche de nouvelles terres, les croyances, etc. Sur le plan individuel, citons les mouvements vers les grands centres urbains et miniers et l'éclosion des centres extra-coutumiers.

Cette mobilité peut, si elle persiste, être un facteur défavorable à l'établissement des paysannats indigènes.

IV. — LE VILLAGE.

1. BASES MORALES ET MATÉRIELLES.

Le village est une communauté vivante à base territoriale, généalogique et communale.

La base territoriale ne donne pas, à elle seule, une justification suffisante de la communauté villageoise, car la terre ne constitue pas encore un bien économique. De même, la base généalogique n'explique pas complètement l'existence du village, car les liens d'ordre généalogique dépassent la communauté villageoise. Le désir d'établir des villages trouve cependant son origine dans la parenté (base généalogique) et la vie en commun (base communale).

La communauté, une fois établie, dépend de l'étendue des terres environnantes (base territoriale). Le village, communauté de travail agricole de subsistance, doit rester en rapport avec l'étendue des terres disponibles aux environs.

Dans la communauté villageoise, les obligations sociales et religieuses sont nombreuses :

1° Les obligations de participation aux cérémonies, fêtes et servitudes communes, ainsi qu'aux événements d'ordre personnel : naissance, circoncision, fiançailles, mariage, funérailles et autres.

2° Les obligations d'entraide sous forme d'assistance individuelle, mutuelle et de troc, et communale.

L'assistance d'ordre communal s'applique aux individus qui espèrent se fixer sur de nouvelles terres, aux vieillards, aux malades et aux infirmes.

Par voie de conséquence, les individus heureux et actifs se voient obligés de partager le fruit de leur travail avec les autres membres de la communauté.

Dans ces communautés égalitaires et pauvres, où l'individu ne compte pas, la jalousie devient le défaut prépondérant.

L'indigène héberge ses parents, ses frères et sœurs célibataires, des veufs ou veuves, des femmes et hommes abandonnés par leur conjoint, ses belles-sœurs, ses neveux et nièces, ses fils et belles-filles mariés, des orphelins, des petits-enfants, des infirmes et des malades (voir tableau I).

Cette solidarité familiale, favorable aux soutiens extra-familiaux, présente une garantie de continuité et démontre la nécessité, en dehors de toute contingence politique et financière, de maintenir certains aspects de l'organisation familiale, villageoise et clanique. Par contre, le partage obligatoire des gains est un obstacle sérieux au progrès économique et au relèvement du standard de vie des indigènes.

Alors que notre société est caractérisée par l'individualisme, la société indigène est égalitaire. A notre capitalisme, l'indigène oppose une organisation communautaire ⁽¹⁾. Contrairement à notre effort constant en vue d'accroître nos richesses pour la satisfaction de besoins illimités, l'indigène se cantonne, en principe, à un effort de subsistance.

La vie de l'Européen est presque entièrement accaparée par son effort de production; la vie de l'indigène l'est par ses obligations sociales et religieuses. Dans une telle société, où le côté social domine l'aspect économique, l'agriculture sera plus un mode de vie qu'un mode de production. De plus, la modification de la conception économique et du mode de vie des indigènes compromettrait la production. La recherche des équilibres nouveaux exige une très grande prudence. Ceux-ci doivent s'harmoniser avec le degré de développement des individus et le milieu dans lequel ils vivent.

Le progrès matériel et économique repose donc avant tout sur une évolution spirituelle suffisante des indigènes.

(1) De nombreuses confusions ont surgi à cet égard.

TABLEAU I.

Relevés de parents et commensaux dans un certain nombre de villages de la coopérative des Turumbu (décembre 1949).

Ménage n°	Pères	Mères et belles-mères	Frères célibataires	Frères mariés	Frères veufs ou abandonnés par leur femme	Sœurs célibataires	Sœurs mariées	Sœurs veuves ou abandonnées par leur mari	Belles-sœurs veuves ou abandonnées	Belles-sœurs mariées	Neveux et nièces orphelins	Neveux et nièces	Belles-filles mariées	Fils mariés
1	1	3	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	—	4	—	3	—	2	—	—	1	1	8	1	1	1
3	—	1	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—
4	2	2	1	1	—	1	—	—	—	1	2	4	1	1
5	—	2	—	—	—	2	1	1	1	—	4	5	—	—
6	—	—	—	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—
7	2	5	3	1	—	1	—	—	1	—	5	—	—	—
8	5	7	3	1	—	4	—	—	—	1	—	—	—	—
9	4	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10	1	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1
11-13	3	11	2	—	1	—	—	—	—	—	3	—	—	—
14	1	3	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	1
27	2	2	—	—	—	—	—	—	1	—	2	—	—	—
28	1	10	5	1	—	3	—	2	2	1	13	—	—	—
29	4	12	8	1	1	3	—	—	—	1	3	—	—	—
30	3	6	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1
30bis	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
31	3	7	2	—	—	—	—	—	2	—	11	—	—	—
32	5	8	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
33	1	2	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—
34	1	4	2	—	—	1	—	—	1	—	4	—	—	—
35	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	2
36	—	2	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	—
37	4	4	1	1	—	2	—	3	1	1	6	1	—	—
38	—	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1
39	2	4	1	—	—	—	1	—	—	—	1	—	—	—
40	1	1	—	—	—	5	—	—	1	—	1	—	1	1
41	2	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
42	1	4	1	—	—	1	—	—	—	—	3	—	—	—
43	1	6	4	—	1	—	—	—	—	—	1	—	—	—

Il faut ajouter au n° 36 : un beau-frère; au n° 10 : 4 petits-enfants; au n° 14 : 1 beau-fils; au n° 35 : 5 petits-enfants; au n° 42 : 1 oncle; au n° 36 : 1 petit-enfant.

2. LES INTERVENTIONS.

Les idées émises précédemment suscitent quelques réflexions.

Les religions chrétiennes, à base individualiste, sont en contradiction avec toute organisation sociale à base communale et, de ce fait, pénétreront difficilement dans les masses indigènes. Elles ne convertiront que l'individu qui a évolué lentement vers une conception plus individualiste de la vie. L'éducation et la religion sont ainsi intimement liées.

La communauté villageoise indigène se caractérise par la recherche de besoins, non pas individuels, mais collectifs. Ceux-ci ne sont guère appliqués dans la société européenne.

Chez l'indigène, le caractère social d'un grand nombre de besoins est l'indice d'une société économiquement primitive. Lorsque l'Administration limite ou défend la satisfaction de ces besoins collectifs, elle affaiblit la communauté. Grâce à l'enseignement, un nombre de plus en plus grand d'individus se détacheront de leur milieu coutumier et de nombreux besoins sociaux disparaîtront ou perdront de leur intensité. L'indigène insuffisamment initié subira cette évolution comme un appauvrissement.

L'évolution trop rapide présente un réel danger pour la société indigène; les milieux ruraux seraient surtout atteints par cette évolution (1).

Certaines mesures peuvent améliorer la société indigène coutumière sans en déranger les traditions :

1° L'approvisionnement collectif : par exemple, en creusant des puits, en captant des sources, en construisant des lavoirs, en établissant des plantations communales, en organisant des réjouissances collectives de meilleure qualité, etc.

2° La satisfaction de besoins personnels, en organisant des consultations pour nourrissons, en construisant des dispensaires, etc.

3° L'entretien de la fertilité du sol par l'introduction de méthodes culturales appropriées.

4° Des conditions d'approvisionnement individuel en érigeant des coopératives de consommation ou des cantines.

(1) Chez les Azande, la pénurie d'hommes valides sévit au point d'interdire, dans certains cas, les chasses collectives. Or, sans cette machine formatrice qu'est l'animal de savane, l'homme ne survit pas. D'autre part, au point de vue agricole, la savane ne parviendra pas à soutenir la concurrence avec les régions de l'Uele, qui se trouvent dans des conditions naturelles d'exploitation meilleures. Seul l'élevage pourrait sauver la savane (ranching).

3. ETABLISSEMENT DES VILLAGES.

Les villages étaient établis anciennement à une certaine distance l'un de l'autre et reliés par de simples sentiers. Après l'établissement des premières grandes voies de communication, les indigènes bâtirent leurs agglomérations au bord des routes.

Certaines précautions doivent être prises afin d'assurer une stabilité relative à la nouvelle agglomération et de ce fait à l'agriculture indigène.

Chez les Ababua, dans le cadre du paysanat, la construction de routes à caractère rural a assuré une répartition judicieuse des agglomérations. La plupart des villages de la coopérative des Turumbu sont établis de chaque côté d'une route. Des préoccupations administratives ont parfois présidé à leur installation. Il faut toutefois reconnaître que la liberté de mouvement est moins grande chez les Turumbu que dans l'immense territoire des Ababua.

4. LES RÉSIDENCES.

Dans la plupart des villages turumbu, chaque famille reçoit une parcelle de 20 m sur 100 m de profondeur. Des différences occasionnelles peuvent résulter d'empêchements topographiques et autres.

La délimitation de chaque parcelle résidentielle permet d'éviter la concentration des habitations sur une même parcelle et la construction de cases de trop petites dimensions.

5. LES PLANTATIONS AUTOUR DES RÉSIDENCES.

Les parcelles résidentielles sont parfois entourées de petits champs portant du maïs, du manioc, des patates douces, des amarantes, des plants de tomates, du piment, du riz, des cannes à sucre, des bananiers, des papayers, des citronniers, parfois même quelques palmiers.

Chez les Ababua, on observe, au voisinage immédiat de l'habitation, des bananiers, des avocatiers, des manguiers, des ramboutans, des pommes-roses, des cannes à sucre, du manioc, des citronniers, du maïs, des courges, des tomates et le plus fréquemment des ananas, des papayers et des palmiers.

Voici, à titre d'information, un relevé opéré dans deux parcelles résidentielles du hameau (barza) de Yalibua :

Résidence A :

Autour du logis principal : une pelouse de *Paspalum* comprenant 1 citronnier, 2 mandariniers, 2 orangers et 2 pamplemoussiers ;

Derrière l'habitation : 1 ramboutan et 1 safoutier, 3 ou 4 rangées d'ananas et 2 avocatiers, des arbres à pain, des bananiers et quelques palmiers.

Résidence B :

Quatre safoutiers, 1 citronnier, 4 orangers, 1 mandarinier, 3 noyers, 1 mangoustan, 12 ananas, 2 touffes de cannes à sucre, un peu de manioc, 11 bananiers, 9 palmiers et du piment.

Les plantations résidentielles visent à mettre quelques fruits et légumes à la disposition immédiate des résidants et à contribuer ainsi à la diversification de l'alimentation. Malheureusement, l'indigène les néglige fréquemment. Pour y remédier, ces plantations ne devraient être introduites que là où elles peuvent servir d'exemple. Il est indispensable que les planteurs choisis soient convaincus de l'utilité de ces plantations.

Pour des raisons psychologiques, il serait souhaitable qu'on ne livrât pas les plants sans contribution pécuniaire, si légère soit-elle, de la part des intéressés.

6. LES PLANTATIONS COMMUNALES.

Dans cette société à base communale, il est normal de rencontrer des plantations communales indigènes.

Les villages turumbu de Weko, Yalibutu, Yambauw, Yaselia, Yalungu, Yakako et Lilanda, notamment, possèdent des palmeraies communales; l'I.N.E.A.C. a établi récemment une plantation de cacaoyers à Yambauw.

7. DISTANCE AUX CHAMPS ET AUX POINTS D'EAU.

La distance du village aux points d'eau et aux champs revêt une importance capitale.

A l'origine, le choix de l'emplacement des villages était guidé par la proximité des points d'eau et des terres cultivables.

Pour les Turumbu, la distance maximum du village aux champs serait de 3 km. Chez les Ababua, la parcelle résidentielle, parfois établie sur la première parcelle culturale, est disponible après la deuxième année de culture. Cette situation présente deux avantages :

1° Des plantations de bananiers, de manioc et autres sont installées sur la parcelle résidentielle;

2° La distance aux champs est réduite au minimum.

Par contre, ce système présente le grave inconvénient social de disperser les habitants. Il est possible que ce désavantage ne soit

pas aussi grand chez les Ababua qu'il ne le serait chez les Turumbu, étant donné l'individualisme et l'indépendance relative des premiers.

Bien que dans le système des Turumbu, plus respectueux des traditions sociales, les habitations restent groupées, les champs sont parfois très éloignés du village. L'éloignement du point d'eau revêt plus d'importance encore que la distance aux champs : les corvées d'eau doivent se faire journellement, tandis que les champs ne sont pas visités régulièrement.

Pour 24 agglomérations turumbu visitées, la distance moyenne aux points d'eau est de 1.048 m, dont 333,3 m sur sentiers et 714,7 m sur route. La distance minimum est de 200 m à Yanbauw (Elandabua, partie dirigée vers Bokao) et la distance maximum de 2.750 m pour Yambauw (capita Bondele), lorsque les habitants vont puiser l'eau dans la rivière Mulomulo (voir tableau II).

Indépendamment de la distance à parcourir, certaines particularités, telle la situation des sources dans un ravin, peuvent contribuer à rendre pénible le ravitaillement en eau.

Chez les Ababua, nous avons noté les quelques distances suivantes :

- Ferme 101 : à 250 m de la rivière Boua;
- Ferme 48 : à 50 m d'une source;
- Ferme 105 : à 200 m (+ 80 m de sentier) d'une source captée;
- Ferme 23 : rivière toute proche.

Le captage de sources et l'établissement de puits contribueront à la stabilité des villages indigènes et fixeront par conséquent l'agriculture.

8. AUTRES FACTEURS.

Afin de prévenir tout fractionnement des groupes indigènes, il est nécessaire de prévoir l'établissement de parcelles résidentielles supplémentaires ou la constitution de réserves.

Dans un certain nombre de « barza » de Turumbu, les parcelles résidentielles prévues sont toutes occupées. C'est notamment le cas à Yalibua (Alongelaimo), Yakombe (Ndundu), Weko (Yenga-Yenga). Ailleurs, on note une pénurie ou un excédent de parcelles résidentielles.

V. — LES HABITANTS DU VILLAGE.

1. ADULTES.

Chez les Turumbu, chaque « barza » ou hameau comprend de 6 à 40 et même 45 résidences. A la tête de chaque « barza » se trouve un capita, dont les fonctions sont héréditaires.

TABLEAU II.

Distances aux points d'eau de quelques villages de la coopérative des Turumbu
(décembre 1949).

Village	Distance (en m)			Rivière ou source
	Partie sur la route	Partie sur le sentier	Total	
<i>Yambauw.</i>				
Capita Elandabua :				
partie orientée vers Bo-				
kao	—	200	200	Rivière Elio.
partie orientée vers We-				
ko	—	340	340	Rivière Elio.
Capita Kolongo	—	1.390	1.390	Rivière Mulomulo.
Capita Bondele	{ 1.060	1.690	2.750	Rivière Mulomulo.
		2.285	—	2.285
<i>Yalundua.</i>				
Capita Abangambole . . .	{ 1.665	—	1.665	Rivière Lumbo.
Capita Yongondja				
Capita Elombo		475	—	475
<i>Olembe.</i>				
Capita Nbonde	1.520	—	1.520	Rivière Lumbo.
Weko (centre commercial non compris)	2.035	100	2.135	Rivière Mbonde.
<i>Yakombe.</i>				
Capita Akoloku	312	85	397	Rivière Lubuye.
Capita Bondele	758	530	1.288	Aux sources de la Bo- kuye, affluent de la Lubuye.
<i>Yalibua.</i>				
Capita Bekanda	1.400	250	1.650	Rivière Lubuye.
Capita Baruti	950	250	1.200	Rivière Lubuye.
Capita Olongelaimo . . .	320	250	570	Rivière Lubuye.
<i>Yasolia.</i>				
Capita Ikolongo	—	265	265	Source.
Capita Ikolongo (partie dé- tachée)	—	304	304	Dans un ravin.
Capita Bambolero	370	220	590	Rivière Lomenge.
<i>Yalungu</i>	—	195	195	Rivière Lomenge.
<i>Yakako.</i>				
Capita Kilongosi	—	360	360	Source.

Village	Distance (en m)			Rivière ou source
	Partie sur la route	Partie sur le sentier	Total	
<i>Yakundi.</i>				
Capita Kamango	1.008	—	1.008	Rivière Mbonde.
<i>Obiloto.</i>				
Capita Saile	280	—	280	Rivière Mbonde.
<i>Lilanda.</i>				
Capitas Amici et Imbon- go	1.105	—	1.105	Rivière Lilanda.
<i>Yaisowa.</i>				
Capita Apini	—	690	690	Rivière Lilanda.
	780	70	850	Rivière Bokembe (*).
<i>Yambele (**).</i>				
Capita Baroki	—	690	690	Rivière Lilanda.
<i>Yangole.</i>				
Capita Kilongosi	150	70	220	Rivière Lilanda.
<i>Yajoli.</i>				
Capita I Kokota	680	50	730	Rivière Lilanda.

(*) Rivière à faible débit.

(**) Les habitants de Yambele se servent de la Wamba pour le rouissage du manioc.

Les villages visités comptaient au total 1.041 chefs de ménage, dont 941 vivant avec une ou plusieurs femmes, et 100 célibataires ou veufs. Il faut y ajouter cinq résidences occupées par des veuves. Le total s'élève de ce fait à 1.046 résidences.

Sur les 941 hommes cohabitant avec des femmes, il n'y a que 250 polygames (26,5 %), parmi lesquels 4 (0,4 %) ont quatre femmes, 49 (5 %) ont trois femmes et 197 (21 %) ont deux femmes. La disparition de la polygamie rendrait la liberté à 307 femmes. En regard de ces 307 femmes et des 8 veuves, nous ne comptons que 100 célibataires ou veufs.

Cette marge peut être l'indice d'une plus grande mortalité ou d'une migration plus active des éléments mâles.

TABLEAU III.

Composition numérique des ménages dans un certain nombre de villages de la coopérative Turumbu (décembre 1949).

Numéro du village	Chefs de ménage		Femmes		Polygames avec			Enfants
	mariés	célibataires ou veufs	mariées	veuves	2 femmes	3 femmes	4 femmes	
1	20	5	25	—	5	—	—	53
2	20	—	30	—	6	2	—	52
3	17	2	24	2(*)	1	3	—	58
4	20	2	29	—	7	1	—	59
5	24	1	31	—	7	—	—	52
6	12	—	14	—	2	—	—	24
7	26	1	30	3(*)	4	—	—	74
8	23	2	29	—	3	—	1	61
9	19	5	25	—	2	2	—	54
10	27	1	35	—	6	1	—	67
11, 12, 13	42	1	58	—	9	2	1	136
14	20	—	25	—	3	1	—	39
15	30	2	38	—	4	2	—	63
16	35	7	49	—	14	—	—	78
17	21	6	33	—	6	3	—	49
18	19	3	22	—	3	—	—	41
19	17	3	23	—	4	1	—	23
20	6	—	8	—	—	1	—	12
21	18	—	24	—	2	2	—	36
22	20	2	25	—	1	2	—	51
23	14	1	18	—	4	—	—	30
24	10	2	18	—	4	2	—	29
25	15	—	22	—	5	1	—	34
26	21	—	28	—	7	—	—	60
27	17	1	21	—	4	—	—	38
28	58	12	71	—	13	—	—	145
29	33	6	38	—	2	—	1	65
30	27	6	34	—	3	2	—	97
30bis	14	—	20	—	2	2	—	25
31	35	2	46	—	5	3	—	74
32	36	3	44	—	6	1	—	86
33	13	—	17	—	2	1	—	34
34	13	1	18	2	5	—	—	37
35	20	1	25	—	5	—	—	37

(*) Veuves d'un même mari.

Numéro du village	Chefs de ménage		Femmes		Polygames avec			Enfants
	mariés	célibataires ou veufs	mariées	veuves	2 femmes	3 femmes	4 femmes	
36	17	5	21	—	2	1	—	50
37	16	3	19	—	3	—	—	31
38	15	3	24	—	2	2	1	31
39	18	2	27	—	3	3	—	62
40	32	2	47	—	9	3	—	74
41	22	3	30	—	6	1	—	61
42	17	1	23	1	4	1	—	46
43	42	3	60	—	12	3	—	118
Total	941	100	1.248	8	197	49	4	2.346

Suivant une enquête effectuée en décembre 1949 par M. VERVIER dans la chefferie de Bokapo (clan Bulegasane, notable Eke), sur un total de 549 hommes, 442 vivaient régulièrement, dont :

84 célibataires,
358 mono- ou polygames.

Vivaient irrégulièrement :

21 célibataires avec une concubine,
14 mariés avec leur femme et une ou plusieurs concubines,
49 mariés séparés de leur femme et sans concubine,
23 mariés séparés de leurs femmes, avec une ou plusieurs concubines.

Les situations suivantes se présentaient chez les femmes :

660 régulières, dont :

65 célibataires, sans concubinage ni prostitution,
595 mariées régulièrement avec un mono- ou polygame;

66 irrégulières, dont :

7 libres de tout lien matrimonial et vivant en concubinage,
3 séparées de leur mari et vivant sans concubinage,
8 séparées de leur mari et vivant en concubinage,
34 femmes de polygames séparées de leur mari et vivant en concubinage,
14 veuves non libérées du lien matrimonial et vivant en concubinage ailleurs que chez l'héritier coutumier du mari.

Ces chiffres nous donnent une idée de la situation sociale d'une chefferie Ababua, où la polygamie est plus fréquente encore que chez les Turumbu.

Parmi les 358 hommes mariés régulièrement, on comptait : 176 ou 49,2 % de monogames, 125 ou 34,9 % de bigames, 38 ou 10,6 % ayant 3 femmes, 10 ou 3,6 % unis à 4 femmes et 9 ou 2,5 % mariés à plus de 4 femmes; au total 182 ou 52 %.

On compte 133 hommes et 68 femmes libres, soit un excédent de 65 hommes ou 12 % de la population mâle adulte.

Notons que la polygamie, qui est un obstacle au développement normal des milieux ruraux, est combattue par les autorités (1).

2. ENFANTS.

Dans les villages turumbu que nous avons recensés, le nombre d'enfants encore assujettis à leurs parents s'élevait à 2.346. En déduisant les 19 enfants hébergés par des veuves, il reste 2.137 enfants pour 941 hommes et 1.248 femmes mariées. Au total, 2.137 enfants pour 2.189 adultes.

Dans la chefferie de Bakapo, clan Bulegasane, on comptait 371 enfants pour 1.035 hommes et femmes cohabitant; pour toute la chefferie : 2.716 enfants pour 7.839 adultes.

Ces chiffres illustrent la situation démographique défavorable des Ababua. La situation du clan Bulegasane est, sous cet aspect, particulièrement critique.

3. ETRANGERS.

Le village peut comprendre des agriculteurs étrangers, qui doivent d'abord se familiariser avec les membres réguliers de la communauté, apprendre à participer à la vie du village, avoir un champ, etc., avant d'acquérir droit de cité.

Les commerçants ne font pas partie de la communauté. Les commerçants, les policiers et les cantonniers ne possèdent pas de champ.

(1) Toute femme mariée contre son gré à un polygame obtient facilement le divorce et peut se réfugier dans les missions; le polygame paie une taxe par femme supplémentaire.

4. ÉTAT SANITAIRE.

Il serait téméraire de traiter ici de l'état sanitaire des populations indigènes.

Le résumé de deux rapports médicaux (tableaux IV et V) montre que l'état sanitaire de plus d'un tiers de la population turumbu laisse à désirer. L'examen de la chefferie de Bokapo donne un résultat global presque identique.

Cette situation influence fortement la natalité et la productivité.

TABLEAU IV.

Résumé d'un rapport médical relatif à 798 hommes, 515 femmes et 876 enfants turumbu (début 1950).

MALADIE	Nombre de malades			Total	Pourcentage total	En % de la population totale examinée
	Hommes	Femmes	Enfants			
Dermatoses	90	70	95	255	30,2	11,6
Lèpre	80	38	10	128	15,2	5,8
Pian	23	14	59	96	11,4	4,5
Hernies	78	3	11	92	10,9	4,2
Rate	—	—	60	60	7,1	2,7
Hypovitaminose	2	—	32	34	4,0	1,6
Foie I	—	—	27	27	3,2	1,2
Goitre	—	17	—	17	2,0	0,8
Lipome	8	2	—	10	1,2	0,5
Blennorragie	9	—	—	9	1,1	0,4
Pott	3	1	—	4	0,5	0,2
Leucome (œil)	2	—	1	3	0,4	0,1
Autres cas (conjonctivite, rougeole, cas orthopédiques, varices, kistes ...	25	14	69	108	12,8	4,9
Total	320	159	364	843	100,0	38,5

TABLEAU V.

Résultats du recensement médical de la chefferie de Bokapo
(juin, juillet et août 1949).

MALADIE	Nombre de malades	En pour cent
		de la population totale
—	—	—
Goitres	1.602	15,8
Blennorragies	515	5,1
Dermatoses	460	4,6
Hernies	231	2,3
Lèpre	230	2,3
Onch. volu.	362	3,6
Tumeurs diverses ...	57	0,6
Pian III	39	0,4
Éléphantiasis	36	0,3
Adénoïd	36	0,3
Tuberculose	7	0,1
Dysenterie amibienne.	1	0,01
Total	3.576	35,4

5. CARACTÈRE.

L'esprit communal et les croyances impressionnent vivement le caractère des individus.

L'indigène est familier et d'esprit égalitaire. Cet esprit le rend envieux de toute supériorité. Aussi tâche-t-il de s'élever trop rapidement au niveau de l'Européen.

Ses croyances le rendent instable, émotif et impulsif et l'on ne pourra lui faire entièrement confiance que lorsqu'il se sera détaché d'une manière normale et saine de son milieu coutumier.

L'organisation clanique n'encourage pas la personnalité de l'indigène, qui ne manifeste guère un grand amour-propre professionnel et interprète les conventions et les contrats d'une manière différente de la nôtre. En tant qu'individu, il est foncièrement imprévoyant et ne s'intéresse qu'aux opérations qui portent leurs fruits à courte échéance.

Il faudra tenir compte de cette mentalité dans l'établissement d'entreprises en collaboration avec les indigènes.

VI. — LES ANIMAUX DOMESTIQUES.

Les animaux, qui font partie intégrante du village, sont généralement abandonnés à eux-mêmes.

Les chiens, d'ordinaire galeux, accompagnent leurs maîtres à la chasse.

Les chèvres, très résistantes aux conditions climatiques, sont élevées pour leur viande et comme élément de dot. La plupart des villages Turumbu n'en possèdent pas.

Les poules, généralement au nombre de 3 ou 4 par enclos, se rencontrent dans tous les villages. Le nombre d'œufs que l'on met à couvrir varie le plus souvent de 3 à 4.

Les canards et les pigeons sont rares.

VII. — LES HABITATIONS.

Les résidences comprennent les nouvelles habitations et les anciennes, appelées à disparaître dès l'achèvement des premières.

Chez les Turumbu, les habitations nouvelles, d'une superficie de 12 m sur 5 m, comptent 5 pièces, y compris la cuisine.

Les données suivantes renseignent les dimensions et les formes des constructions de 4 fermes Ababua.

	Ferme 48	Ferme X	Ferme 105	Ferme 101
	—		—	—
Hutte rectangulaire.	5×9 m	3,50×3 m	4×3 m	3,50×5 m
Hutte rectangulaire.	2,50×3 m	3,50×2,50 m	2×3 m	—
	(pour invités)	(cuisine)		
Hutte rectangulaire.	5×4 m	3,50×3 m	—	—
Hutte rectangulaire.	5×9 m	—	—	—
Hutte rectangulaire.	—	3,50×3 m	—	—
Hutte ronde	6,50 m	—	5 m	6 m
	de diamètre		de diamètre	de diamètre
	(cuisine)		(cuisine)	(cuisine)
Fosse d'aisances ...	—	—	1	—
Claies de séchage ...	6×1 m	6×1,20 m	5×1 m	6×1,50 m
Abri ouvert	3,50×3 m	4×2,50 m	—	—

La ferme Ababua 23 comprenait une claie de séchage, deux huttes rondes et une hutte rectangulaire.

Deux résidences, l'une importante (a) et l'autre misérable (b), situées sur la route Bambesa-Tukpwo, groupaient :

- a) une case ronde (lieu de repos),
une case ronde servant de cuisine,
une case ronde pour les enfants,
une claie de séchage;
- b) une hutte ronde,
une claie de séchage.

En savane du Nord, la seule résidence examinée comprenait :

une case de 3×3 m, d'une hauteur de 1,20 m et porte de 1,10 m,
une case de 3×3 m,
une case ronde de 5 m de diamètre,
un petit grenier contenant une réserve d'éleusine,
deux hangars à coton.

Les Ababua et les Azande possèdent des cases rondes et rectangulaires. L'espace laissé entre les murs et le toit permet une bonne aération des cases ⁽¹⁾.

Le village comprend en outre : l'école, servant éventuellement de chapelle, les magasins de la coopérative chez les Turumbu, le grenier à semences chez les Ababua, parfois un dispensaire, un gîte d'étape, des factoreries, les claies à coton chez les Ababua et Azande, le grenier familial avec la réserve d'éleusine et parfois un bâtiment avec réserve d'eau chez les Azande, des poulaillers et des pigeonniers, parfois une chèvrerie, une fosse d'aisances, parfois un abri pour le gong et, dans les centres importants, le hangar où siège le tribunal indigène.

Pour l'indigène qui vit à l'extérieur, l'habitation, dont l'importance est moindre que pour l'Européen, ne représente souvent qu'un abri.

Le Noir construit plusieurs cases : une pour ses enfants, une pour chacune de ses femmes et une pour lui-même et la femme dont il partage le lit. La construction d'une grande case n'aura donc qu'un usage limité et ne dispensera pas l'indigène d'ériger des abris supplémentaires.

Les cases ne représentant que des constructions temporaires dont l'établissement demande, par rapport à leur utilité réelle, un effort considérable et improductif, les obligations qu'on impose aux indi-

(1) L'espace laissé entre le mur et le toit aurait pour but d'empêcher les termites d'atteindre le toit.

gènes en la matière sont relativement importantes. Aussi l'amélioration des habitations devrait-elle être considérée provisoirement comme une mesure secondaire. Seule la construction d'habitations durables, dans les milieux disposant de ressources suffisantes, justifie l'effort qu'on y consacre.

VIII. — LA MONNAIE.

Le producteur indigène, préoccupé surtout de sa subsistance, attache plus d'importance à la valeur d'utilisation des objets qu'à leur valeur d'échange. Le rendement brut prime et l'indigène ne tient aucun compte des efforts de production. Cependant, la valeur d'échange est occasionnellement prise en considération sans que le but purement lucratif soit un phénomène permanent.

En principe, les transactions se font sans rémunération. La notion de rente et d'intérêt reste latente. Cette position de principe n'exclut pas le paiement éventuel d'intérêts.

Dans cette communauté où la notion de rente est exclue, l'argent n'est qu'un moyen d'échange non capitalisable.

Ce manque de compréhension en matière monétaire et l'imprévoyance de l'indigène font de lui une proie facile pour les commerçants peu scrupuleux.

IX. — LES SALAIRES.

Les communautés indigènes étant des communautés agricoles de subsistance à besoins limités, une hausse des salaires ou des prix agricoles peut inciter l'autochtone à réduire son effort.

Par conséquent, les salaires devraient être, autant que possible, payés en nature et les augmentations de salaire se traduire par un accroissement de la quantité et de la qualité des aliments.

Le paiement exclusivement fiduciaire des salaires peut être la cause de la sous-alimentation des indigènes. De plus, les hausses inconsidérées de salaire seraient préjudiciables à l'agriculture indigène.

Dans les milieux indigènes de subsistance, les augmentations de revenu se traduisent surtout par une hausse du prix des femmes ⁽¹⁾. Cette conséquence, profondément antisociale et néfaste aux milieux

(1) Ces augmentations permettent également une consommation plus intensive de boissons. Boire plus que de raison n'est pas immoral aux yeux des indigènes.

ruraux, favorise la polygamie ⁽¹⁾ et encourage la prostitution et les mariages trop précoces. L'acquittement de la dot nécessite parfois de longues années (véritable servitude).

Une autre conséquence de l'accroissement des revenus est l'achat d'objets superflus. L'inventaire de cinq magasins et le recensement des objets trouvés dans quelques cases permettront de se rendre compte de l'utilité relative des achats (tableau VI).

Le pagne, article le plus demandé, a été relevé dans les cinq magasins inventoriés.

La plus grande partie des objets achetés sont utiles : allumettes, cigarettes, casseroles, sel, savon, bassins, ciseaux, cuillers, fourchettes, tasses et sous-tasses, verres, assiettes, lampes, machettes, peignes, canifs, couteaux, fil, aiguilles à coudre, épingles à cheveux, lait, pétrole, riz, sucre, couvertures, moustiquaires, poires de lavement, seaux, clous, chemises, ceintures, chaussettes, pantalons, encriers, vélos, cadenas, lampes de poche, pneus, harmonicas, coffres, etc.

Comme partout ailleurs, l'indigène achète parfois par pure fantaisie.

Nous avons inventorié, dans chacune des onze cases visitées, des pots, marmites ou casseroles, des lits, des chaises et fauteuils de tous genres, des mortiers, des pilons, un coffre.

A l'exception des Azande déshérités de savane, nous n'avons pas constaté de très grandes différences dans les objets détenus par les Ababua et les Turumbu. Notons toutefois l'inventaire relativement plus important de la ferme ababua 48, dont l'occupant est cultivateur et forgeron et dont les femmes fabriquent des nattes et des poteries qu'elles vendent directement sur le marché en même temps que d'autres produits de la ferme.

(1) D'aucuns prétendent que la polygamie est plus répandue qu'avant la colonisation.

TABLEAU VI.

Objets relevés dans quelques cases de Turumbu, Ababua et Azande
(décembre 1949-janvier 1950) (*).

ARTICLE	Turumbu				Ababua					Région transitoire	Savane	Total	Fréquence
	T1	T2	T3	T4	X	23	48 (**)	101	105				
Pots, casseroles et marmites	8	2	4	4	7	9	34	9	23	13	3	116	11
Lits	2	2	3	1	1	4	11	4	8	3	3	42	11
Tables	3	4	—	—	1	1	4	—	2	2	—	17	7
Chaises, chaises lon- gues, fauteuils et petits bancs	3	7	3	2	4	5	5	1	1	4	1	36	11
Mortiers	1	1	2	1	1	1	4	1	3	2	2	19	11
Pilons	1	1	1	1	1	1	2	2	2	1	3	16	11
Bassins	4	2	3	1	7	1	90	12	15	1	3	138	10
Paniers de tous gen- res (***)	2	1	4	—	2	6	13	4	16	3	1	52	10
Pagnes indigènes ...	1	1	1	—	1	1	3	1	1	1	1	12	10
Coffres	1	1	1	—	2	2	1	1	2	3	—	14	9
Assiettes	4	1	—	4	—	1	8	—	8	2	—	28	7
Cuillers métalliques ...	2	—	1	—	—	—	6	2	3	1	—	15	6
Couteaux	1	—	3	—	—	—	1	2	—	—	—	7	4
Fourchettes	—	2	—	—	—	—	5	—	—	—	—	7	2
Tasses	—	—	—	—	—	—	3	—	4	2	—	9	3
Couvertures	1	1	—	—	—	—	2	1	1	1	—	7	6
Haches	—	—	—	—	—	1	8	—	1	2	1	13	5
Verres	1	—	—	—	2	—	4	1	4	—	—	12	5
Lampes-tempête	1	1	—	—	4	3	3	—	—	—	—	12	5
Miroirs	—	—	—	—	1	1	1	1	—	1	—	5	5
Lances	—	—	2	1	—	2	2	4	2	2	—	15	7
Machettes (*)	—	—	—	2	3	—	10	1	1	2	—	19	6
Houes	—	—	—	—	—	—	6	4	—	3	2	15	4

(*) Les balais, cadenas, cordes, bouteilles, cuillers en bois et effets d'habillement ne sont pas recensés. Le relevé ne se rapporte qu'aux articles notés dans les cases et dans la cour, à l'exclusion donc des objets se trouvant sur la route, dans les bois et dans les champs (machettes, houes, filets, paniers de tous genres, lances, bassins, haches, etc.).

(**) La ferme 48 contenait encore divers articles : une bobine de fil, quatre brosses, un burin, une cruche, un soufflet, une scie, deux poires de lavement, une pince, une pelle en bois, une passoire, un ouvre-boîte, deux moustiquaires, trois marteaux, une louche, des lames de rasoir, une lampe à huile, une enclume, un sac de ciment, etc.

(***) Petits paniers, paniers de portage, paniers à coton, mannes.

ARTICLE	Turumbu				Ababua					Région transitoire Savane	Total	Fréquence	
	T1	T2	T3	T4	X	23	48 (**)	101	105				
Nattes	—	—	—	—	—	—	3	2	4	1	—	10	4
Matelas	—	—	—	—	—	2	2	—	1	—	—	5	3
Pipes	—	—	2	—	—	—	1	1	—	—	—	4	3
Filets de pêche	—	—	—	—	—	—	2	1	1	—	—	4	3
Filets de chasse	—	—	—	—	—	—	—	1	1	plu- sieurs	—	3	3
Vélos	—	1	—	—	—	—	—	—	—	1	—	2	2
Ciseaux	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1	—	2	2
Seaux	—	—	—	1	—	1	—	—	—	—	—	2	2
Livres	—	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	2	2
Fûts	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	—	2	2
Valises	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	1	1
Arrache-dents	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	1
Bêches	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	1	1
Brouettes	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	1	1
Calebasses	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1
Clochettes	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	1	1
Armoires	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1
Pieds de lampe	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1
Gamelles	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	1	1
Fusils	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	1
Fers circulaires	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	1	1
Fers à repasser	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	1	1
Dames-jeannes	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1
Gongs	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1
Instruments de musi- que	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1	1
Livres de prières	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	1
Machines à coudre	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	1	1
Pesons	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	1	1
Tonneaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1	1
Tambours	—	—	—	—	2	—	—	—	—	—	—	2	1
Tabourets	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	1
Sonnettes pour chiens	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	1
Sifflets	—	—	—	—	—	—	—	3	—	—	—	3	1
Sacoches	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	1	1
Poignards	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	2	1
Lampes de poche	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1

X. — LES PRIX.

En général, les prix des objets sont supérieurs à ceux pratiqués en Belgique, alors que les prix de vente des produits de la culture sont très inférieurs aux nôtres.

TABLEAU VII.

Comparaison des prix pratiqués à Weko et dans un magasin de Gand (*).

ARTICLE	Prix (en francs)		Différence	Pourcentage de différence
	en Belgique	au Congo belge		
Allumettes	3,75	7,—	3,25	+ 87
Bassin (grand)	25,—	80,—	55,—	+220
Brosse à souliers	5,—	10,—	5,—	+100
Ceinture	6,—	15,—	9,—	+150
Canif et couteau	5,50	20,—	14,50	+264
Casseroles (émail) ...	40,—	50,—	10,—	+ 25
Chemise	15,—	30,—	15,—	+100
Cigarettes (20)	4,50	5,—	0,50	+ 11
Cahier	0,90	1,—	0,10	+ 11
Cadenas	3,—	8,—	5,—	+167
Crayon	0,45	1,—	0,55	+122
Cuillère	0,75	2,50	1,75	+233
Chaussettes	10,—	12,—	2,—	+ 20
Ciseaux	10,—	18,—	8,—	+ 80
Fourchette	1,50	2,50	1,—	+ 67
Gobelet (aluminium) .	3,50	4,50	1,—	+ 29
Lampe de poche	11,—	40,—	29,—	+264
Lames de rasoir (paquet)	1,50	2,50	1,—	+ 67
Lait (petite boîte) ...	3,50	6,—	2,50	+ 71
Lunettes	8,50	12,—	3,50	+ 41
Mouchoir de tête	17,—	35,—	18,—	+106
Pompe à vélo	20,—	25,—	5,—	+ 25
Pétrole (le litre)	3,50	5,50	2,—	+ 57
Pantalon	12,—	30,—	18,—	+150
Peigne	0,65	2,—	1,35	+208
Rasoir	3,50	10,—	6,50	+186
Tasse et sous-tasse ...	6,—	15,—	9,—	+150
Valise	135,—	200,—	65,—	+ 48
Verre	2,50	5,—	2,50	+100
Totaux	359,50	654,50	295,—	+ 82

(*) Il s'agit d'un magasin populaire vendant à très bas prix.

Les prix congolais sont *grosso modo* supérieurs d'au moins 50 pour cent à ceux relevés en Belgique.

Afin d'éviter les abus, les chefferies devraient organiser des cantines ou promouvoir la création de coopératives de consommation.

XI. — LE MARCHÉ LOCAL.

Le marché indigène est un colloque au cours duquel on apprend et répand les nouvelles; il fait partie intégrante de la vie communale. La monnaie, qui circule en petites quantités, ne sert qu'à faciliter les échanges.

Chaque échange s'accompagne de palabres entre le vendeur et l'acheteur.

Les femmes qui se rendent au marché transportent des charges qui atteignent parfois près de 50 kg.

Poids de quelques charges portées par les femmes sur la route de Gazi à Yangambi (le 24 décembre 1949) :

Porteuse	Route à parcourir	Produit	Charge (en kg)
1	Yanbuya-Yangambi	Viande	48
2	Yanbuya-Yangambi	Viande	44
3	Gazi-Yangambi	Viande	37
4	Yanbuya-Yangambi	Viande	37
5	Yanbuya-Yangambi	Viande et chickwangué	42

Parmi les produits vendus, on note surtout : viande, chickwangué, riz, sel, arachides, lances, huile, bananes, couteaux et boissons.

Notre civilisation a apporté sur le marché les allumettes, les cigarettes et divers objets de pacotille.

DEUXIÈME PARTIE

Le sol.

I. — LES ÉLÉMENTS ESSENTIELS A LA CRÉATION DU REVENU EN MILIEU INDIGÈNE.

Le revenu de chaque individu est le fruit de ses efforts et des biens personnels. Le revenu correspond entièrement à des besoins qui peuvent être collectifs ou individuels, matériels ou immatériels. Dans notre société, ils sont surtout individuels et matériels; dans la société indigène, ils sont essentiellement collectifs et relativement moins matériels. Le fait que dans la société indigène les besoins sont moins matériels nous donne l'impression que les besoins y sont plus limités.

Il ne faut donc pas inciter l'indigène à substituer *trop rapidement* ses besoins immatériels et collectifs à des besoins matériels et individuels. L'homme tend à adapter son activité aux possibilités. L'adaptation au milieu ne dépend pas seulement des contingences, mais encore de l'homme lui-même et de son caractère : les hommes diffèrent par la race, leurs qualités physiques et intellectuelles ainsi que par les conditions sociales, religieuses et morales dans lesquelles ils vivent et dont ils sont en grande partie responsables.

L'amélioration du « standing » de vie de l'indigène est entravée par l'imprévoyance, les croyances religieuses, le parasitisme et l'état sanitaire. Par contre, la paix, l'organisation de la sécurité et l'abolition de l'esclavage constituent des éléments favorables.

Afin d'assurer le progrès des milieux indigènes, trois conditions sont essentielles :

- 1° La liberté du travail et la récompense de toute activité;
- 2° Une distribution équitable des produits agricoles;
- 3° Une formation adéquate des individus.

Par liberté du travail, nous entendons la liberté pour chaque individu de choisir une activité déterminée. Dans cet ordre d'idées, l'exode rural est imputable aux imperfections de la politique agraire,

soit que le revenu de la terre soit insuffisant, ou qu'une vie sociale trop nouvelle n'offre plus de compensation en revenus immatériels et collectifs, ou encore que l'utilisation des terres soit déficiente; l'abandon des terres pourrait résulter de la conjugaison de plusieurs de ces facteurs. Il est, de plus, nécessaire que l'indigène perçoive l'entière récompense de son activité. On sait que l'indigène a souvent, à tort ou à raison, la conviction d'être frustré.

Il est également urgent d'organiser la distribution des produits agricoles, dont l'incidence peut être énorme sur le revenu des agriculteurs indigènes.

La nécessité de pourvoir à une meilleure formation des indigènes résulte du fait que l'adaptation de l'homme à son milieu est essentiellement d'ordre intellectuel. L'effort intellectuel a toujours précédé l'adaptation de plus en plus perfectionnée au milieu. C'est la raison pour laquelle le progrès matériel est lent. Sans formation préalable, le progrès matériel reste artificiel, incompris et temporaire.

Accroître les revenus en milieu indigène, sans éducation préalable, n'est pas sans danger : une formation morale et intellectuelle insuffisante est notamment à l'origine de la prostitution et fait de l'indigène une proie facile pour les commerçants peu scrupuleux. Il en résulte un accroissement de revenus monétaires sans amélioration proportionnelle du standard de vie.

Les besoins immédiats de l'indigène sont si minimes, que le manque d'effort a fini par causer la stagnation, l'ignorance et une difficulté évidente à se civiliser. Originellement, l'indigène mâle chassait, pêchait et faisait la guerre. Seule la femme travaillait. Il est donc naturel qu'il soit difficile d'exiger un effort productif (1).

II. — LE CAPITAL.

1. PÉNURIE DE CAPITAUX DANS LA SOCIÉTÉ INDIGÈNE.

Le capital est une chose durable, qui peut assurer un revenu ou un service. Les constructions, machines, outils, moyens de transport, animaux de trait et de rente, engrais, semences et plants constituent des capitaux.

Dans notre société, le capital est abondant et nous lui devons en grande partie notre standard de vie élevé.

(1) Les éléments mâles adultes ne s'occupent que de l'abatage de la forêt. Ils ne contribuent généralement pas à la culture ou au transport des cultures vivrières.

Le capital de la société indigène de notre Colonie est quasi inexistant.

La constitution de communautés rurales est entravée par l'imprévoyance des indigènes, qui, jusqu'à présent, restent insensibles à la notion de rente. Les capitaux mis à la disposition de ces communautés se perdront en grande partie, voire entièrement, tant que les indigènes seront incapables de les gérer. La formation des indigènes doit donc précéder le perfectionnement de l'adaptation au milieu. Il en résulte que tout capital important devra être administré temporairement par la population blanche.

2. LA CREATION DE CAPITAUX EN MILIEU INDIGÈNE.

L'emmagasinage des récoltes et la création de stocks permettraient à l'indigène d'amasser la somme nécessaire à l'achat d'un instrument de production désiré.

De même, les coopératives agricoles pourraient retenir un certain pourcentage du fruit de la vente des récoltes. Ce second système, moins compréhensible pour l'indigène, évite les inconvénients du stockage.

La coopérative doit tenir compte de la rentabilité réelle et possible des investissements. Cette rentabilité doit être d'autant plus surveillée que, dans beaucoup de cas, celle-ci sera, d'une manière ou l'autre, marginale.

D'importants apports extérieurs de capitaux seront, au surplus, nécessaires, afin de donner au développement des milieux ruraux une impulsion suffisante. Les apports extérieurs devront se faire d'une manière judicieuse et le taux d'intérêt devra être très modéré. On proscriera les investissements insuffisamment rentables qui, par voie de taxes ou d'impôts, devront inévitablement être couverts par l'indigène.

3. LE SOL EST-IL UN CAPITAL ?

Originellement, les terres étaient abondantes et l'individu se déplaçait fréquemment (25). Dans ces conditions, la terre, qui ne faisait pas l'objet d'une appropriation, ne représentait pas un capital.

Dans un deuxième stade, la dégradation des sols et l'accroissement de la population imposèrent un partage des terres entre les clans. Ce partage, qui impliquait une appropriation collective, constitua l'élément initial d'une meilleure utilisation des sols. De plus, le sol, propriété de la communauté clanique, était inaliénable en raison (25) du prétendu droit des ancêtres, de la croyance aux esprits qui errent sur leurs terres et les protègent et du respect dû au pays des aïeux.

A ce stade de développement, la terre ne peut être qualifiée de « capital ». Tout étranger peut cultiver les terres du clan, après en avoir reçu l'autorisation, sans qu'une redevance soit nécessairement exigée. Les terres collectives ne sont même pas délimitées rigoureusement.

Le troisième stade de développement, provoqué par l'arrivée des Européens, est caractérisé par une production agricole supérieure aux besoins du cultivateur, un déboisement intense et l'appauvrissement du sol ainsi que par la création de domaines publics.

En nous basant sur l'inexistence d'une appropriation indigène individuelle, nous devrions conclure à l'absence de capital, malgré les investissements sous forme d'améliorations foncières (paysannats). Nos critères qui définissent le capital supposent une société individualiste. Or, dans la société indigène, la tendance à l'appropriation individuelle est tout au plus latente. Notre conception du capital ne saurait donc s'appliquer aux conditions congolaises (1).

Le sol doit donc être classé, dorénavant, parmi les capitaux fonciers.

La somme des investissements consentis en vue de l'amélioration des terres déterminera provisoirement la valeur de celles-ci.

Si nous estimons à 3.000 francs par ferme l'ensemble des améliorations foncières, une ferme ababua de 9 ha vaut 333,33 fr par hectare. Le revenu supplémentaire annuel nécessaire pour couvrir les frais serait, sur la base d'une rente de 2,5 %, de 75 francs par an et par ferme.

Dans les régions relativement très peuplées où l'Européen rachète les droits indigènes parce que la terre est susceptible de lui procurer un revenu qui dépasse la rémunération du travail et des autres capitaux (la terre exceptée), la terre devient un capital pour l'exploitation européenne.

4. CONCEPTION INDIGÈNE DE LA PROPRIÉTÉ.

F. CHALLENGE (3) écrit dans son « Histoire de la Propriété » :

Dans les représentations collectives de la mentalité primitive, les objets, les êtres, les phénomènes peuvent être, d'une façon incompréhensible pour nous, à la fois eux-mêmes et autre chose qu'eux-mêmes.

D'une façon non moins incompréhensible, ils émettent et ils reçoivent des forces, des vertus, des qualités, des actions mystiques qui se font sentir hors d'eux, sans cesser d'être où elles sont.

(1) Cette observation souligne les erreurs qui peuvent être commises en jugeant les institutions indigènes suivant notre formation politique européenne.

La propriété, qu'elle soit collective ou individuelle, est une forme de la participation. Il s'agit toujours d'un lien « mystique » entre un groupe ou un individu, d'une part, une chose ou un être, d'autre part.

La propriété peut être considérée comme sacrée, qu'elle soit inviolable et inviolée, tant que les représentations collectives que nous venons de rappeler gardent leur empire.

La participation entre le groupe social et le sol est si intime que l'idée ne vient pas que le sol puisse être désapproprié.

La propriété collective : le sol.

Cette dernière remarque de F. CHALLAGE (3) est confirmée ainsi par G. MALENGRAU (25) : « Aux yeux de l'indigène, le sol reste toujours la propriété du clan, même après aliénation au profit d'une société privée ». Ce sont les morts qui conservent la propriété du sol.

En ce qui concerne la délimitation des terres, il faut, suivant G. MALENGRAU (25), faire une distinction entre l'occupation juridique et celle qui ne l'est pas :

Quelle que soit son importance numérique, un groupement indigène familial ou politique peut occuper un domaine déterminé, parce qu'il a sur ce domaine un véritable droit de propriété avec l'exclusivité qui le caractérise, ou simplement parce que c'est son habitude à la suite ou non d'une affectation plus ou moins provisoire émanant de l'autorité dont il dépend.

Dans le second cas, il s'agit d'une simple situation à laquelle on pourra éventuellement mettre fin avec l'accord de l'autorité indigène compétente, chef de terre ou chef politique.

Cette remarque ne doit jamais être perdue de vue dans les problèmes fonciers indigènes.

Les domaines de clans sont souvent délimités par des rivières. Là où toute limite naturelle fait défaut, l'indigène éprouve la plus grande difficulté à borner son domaine.

Une difficulté pratique réside dans l'attribution de plusieurs fermes au chef lorsque sa cour est établie sur les terres d'un autre clan.

La propriété individuelle : les objets.

La propriété individuelle porte sur des objets considérés comme des extensions de l'individu, comme des appartenances. Cette propriété, qui est sacrée, explique pourquoi le vol était jadis sévèrement puni.

La case, les outils, les meubles, le produit des plantations, jadis les esclaves sont propriétés individuelles.

Le produit des plantations plurannuelles non communales appartient au planteur et non au propriétaire. Lorsque l'usage de la ferme passe en d'autres mains, le nouveau fermier devrait donc tolérer la cueillette des fruits par un étranger.

Les objets personnels utiles peuvent être considérés comme capital.

5. OPPORTUNITE DE LA PROPRIETE INDIVIDUELLE DU SOL.

Les traditions indigènes ont empêché, jusqu'à présent, la formation d'une appropriation individuelle du sol. L'évolution sociale qui ferait de l'indigène un propriétaire foncier romprait les liens qui l'unissent au sol et modifierait son mode de vie. Les indigènes doivent être préparés à cette évolution afin d'éviter les conséquences fâcheuses d'une évolution trop rapide.

La propriété privée, l'initiative individuelle, le système de la concurrence et la production pour un marché à économie monétaire ne sont d'ailleurs, dans notre société européenne, que des adaptations présentes qui n'ont point existé dans le passé et dont aucune n'est appelée à se maintenir dans l'avenir.

La propriété individuelle ne correspond pas aux circonstances qui prévalent jusqu'à présent dans les milieux ruraux indigènes du Congo belge.

Les avantages que présente le système communal sont énormes :

- a) Il correspond à la mentalité des indigènes;
- b) Il protège le cultivateur Noir contre la spéculation foncière, contre l'usure des loyers qu'il ne pourrait payer sans devenir un paria ⁽¹⁾;
- c) Le système collectif, sans droit de succession, assure la meilleure utilisation des terres;
- d) Sans droit de succession, la terre peut être protégée contre tout usage non agricole.

Par contre, le système d'appropriation individuelle :

- a) nécessiterait un appareil administratif coûteux, non productif, dont les indigènes ne pourraient supporter les frais (cadastre);
- b) impliquerait l'élaboration d'une législation protectrice;

(1) Au Maroc, le passage trop rapide à la propriété individuelle a conduit à la dépossession des indigènes. Les expériences faites en A.E.F. et dans les colonies anglaises sont loin d'être concluantes.

- c) freinerait les progrès réalisés en agriculture;
- d) ferait naître le démembrement et les servitudes;
- e) rendrait toute adaptation ultérieure plus difficile.

A notre avis, le système d'appropriation collective, non étatique mais familial, est un système idéal, parce qu'il protège l'indigène contre les abus du dirigisme étatique et collectiviste.

6. LES CARACTERISTIQUES DU SOL CONGOLAIS.

La bonne utilisation du sol comprend : le simple entretien de la productivité initiale du sol et l'accroissement éventuel de cette productivité. Dans certaines conditions, le premier aspect peut suffire.

Le maintien de la fertilité native constitue un devoir pour tout agriculteur : sa dégradation est un vol au détriment du patrimoine national et des générations futures. Toute mesure ayant pour but d'assurer la conservation du sol est profondément légitime.

La fertilité.

La richesse des sols congolais est très variable. Les sols limoneux et sablo-limoneux rouge-brun à orange et bruns des forêts de l'Uele, les sols riches en limon et profonds des plaines et des plateaux ondulants de l'Ituri, les sables rouges des vallées du Kwango, les sols de la Cuvette sont fertiles. Les sols des savanes sont en général moins riches que les sols des forêts. Ils sont parfois très pauvres, comme c'est le cas pour les sols jaunes du Kwango (24).

Par suite des conditions climatiques, l'exploitation rationnelle du sol se heurte à de grandes difficultés. Le climat du Congo belge est en grande partie continental.

Dans la région équatoriale, les précipitations atteignent de 1.800 à 2.200 mm; la nébulosité élevée atténue la radiation globale; l'action des averses orageuses est freinée par un sol trop perméable et par le pouvoir évaporant élevé de l'atmosphère; la distribution saisonnière des pluies est très variable.

Il résulte de ces caractéristiques que les conditions éoclimatiques de la Cuvette ne sont pas excellentes pour les plantes annuelles, exigeantes en lumière et en eau.

Les conditions climatiques se modifient au delà des limites forestières. Le régime des précipitations, avec un ou deux mois de saison sèche et un total annuel de 1.600 à 1.800 mm, prend un caractère tropical. Ce changement de régime est plus rapide dans l'hémisphère Nord en raison de l'élargissement notable du continent et

des influences sahariennes. Dans ces climats, la chaleur et l'humidité causent de puissantes réactions chimiques et des transformations physiques importantes qui appauvrissent le sol en éléments nutritifs et en dégradent la structure.

L'immobilité.

Au point de vue économique, l'immobilité présente peu d'inconvénients, par suite de la faible densité de la population et de son stade d'évolution peu avancé.

Les prestations de la main-d'œuvre sont toujours de faible valeur au Congo belge et l'emploi des machines et des attelages est quasi inexistant.

Au point de vue social, la distance aux champs présente une très grande importance. La femme doit, à elle seule, porter toute la récolte du champ au village ou au lieu de vente.

Le système des paysannats babua réduit cette distance au minimum, puisque chaque agriculteur se trouve établi sur son propre champ. Par contre, le système turumbu laisse subsister les agglomérations.

L'aide apportée par les hommes permettrait une sérieuse amélioration. Cette éducation n'entamerait en rien les fondements de l'organisation clanique. Chez les Ababua, nous avons observé fréquemment des hommes qui cultivaient et transportaient la récolte de coton. Cette évolution est de bon augure.

La mécanisation de l'agriculture constitue un dernier facteur d'amélioration.

Les avantages de situation.

Une caractéristique des sols congolais réside dans leur différenciation parfois considérable par rapport aux avantages de situation dus à la nature des routes, la distance des marchés et les moyens de communication.

C'est cet éloignement parfois très grand des marchés qui donne aux problèmes de la distribution des produits ruraux indigènes une importance capitale, étant donné l'incidence des frais de transport sur les prix payés aux agriculteurs indigènes.

III. — L'UTILISATION DU SOL.

1. CLASSIFICATION DES SOLS.

Les mesures propres à assurer une meilleure utilisation des sols sont :

- a) Le groupement des terres suivant un certain nombre de critères objectifs en vue de faciliter l'élaboration de plans d'utilisation optimum;
- b) La classification suivant les formes présentes d'utilisation;
- c) La classification des terres en vue de leur utilisation optimum.

La classification des terres permet d'alléger la tâche du dirigeant agricole européen qui désire adapter ses décisions aux conditions du moment sans passer par le long processus d'échecs et de réussites.

Le groupement des sols suivant un certain nombre de critères, une des principales tâches assumées par l'I.N.É.A.C., est complété par l'étude des exigences écologiques de chaque culture et de chaque spéculation animale en vue d'améliorer les formes présentes d'utilisation. Ces recherches, d'importance capitale, aboutiront à une *classification en vue de l'utilisation optimum des sols*.

Une classification idéale des terres doit encore tenir compte de facteurs économiques et sociaux variables.

2. LES CULTURES OBLIGATOIRES.

Justification.

Les sociologues ont contesté le bien-fondé des cultures obligatoires. Cependant, il faut admettre ce système avec l'espoir qu'il sera abandonné aussitôt que possible.

Plusieurs arguments militent en faveur de l'application temporaire de ce système :

- a) L'indigène ignore le régime des prix, qui, dans une économie libre, est le volant régulateur de la production;
- b) Les produits commerciaux contribuent directement à financer l'administration coloniale;
- c) Sous le régime de la culture obligatoire, la production fut réalisée d'une manière plus lucrative et plus éducative que par le salariat;
- d) Il est nécessaire de ravitailler les centres urbains et de préserver les indigènes de la sous-alimentation.

L'introduction de cultures obligatoires et nouvelles a contribué au développement des recherches agronomiques, source de progrès.

Diminution de la production.

Dans une étude détaillée (26), G. MALENGRAU reproche non seulement au système des cultures obligatoires de ne pas avoir amené le volume de la production à un niveau suffisant pour assurer l'avenir économique de la Colonie, mais encore d'avoir amorcé, au cours de ces dernières années, une chute de la production pour deux raisons : l'exode des cultivateurs vers les centres urbains et l'épuisement du sol.

A cet égard, il convient de noter quelques remarques :

1° Il faut faire une distinction nette entre la culture obligatoire proprement dite et les exigences d'une rotation judicieuse.

2° La culture obligatoire n'est pas et ne peut pas en elle-même être une cause de régression de la production.

3° Si un maximum imposable de 60 jours a été prévu originellement (décret de 1933), c'est parce que l'effort obligatoire ne portait que sur une culture uniforme de coton, de riz ou de maïs. Dans le calcul des 60 jours, chacune de ces cultures était considérée indépendamment des travaux qui la précédaient et qui la suivaient.

4° Même en l'absence de cultures obligatoires, le nombre d'heures de travail aurait augmenté afin d'assurer une meilleure rotation.

5° Quand la culture obligatoire est industrielle, des cultures supplémentaires sont nécessairement requises pour assurer l'alimentation de l'indigène et éventuellement améliorer celle-ci.

La diminution de la production résulte d'une méconnaissance du sol et non pas du principe de la culture obligatoire. La nature ne laisse malheureusement découvrir ses secrets qu'au compte-gouttes.

Exode rural.

Les cultures obligatoires ne sont pas entièrement responsables de l'exode rural.

Ainsi qu'il a été exposé plus haut, l'agriculture indigène souffre de la destruction du mode indigène de vie rurale et de la concurrence des salaires extra-ruraux.

De plus, les sociétés qui achètent les récoltes industrielles ou vivrières ne tiennent pas compte du cycle de la distribution.

3. LE SYSTEME DES PAYSANNATS.

But.

L'organisation de paysannats permet d'empêcher la régression de la production en assurant de bons assolements et rotations.

Le paysannat, parfois représenté comme un élément de dissociation de la structure sociale indigène, apparaît plutôt comme une amélioration du système communal.

Les paysannats sont établis, de préférence, dans les clans qui disposent de grandes superficies cultivables et qui ne sont déchirés par aucun litige foncier ou politique.

Dans les régions où les bonnes terres sont relativement rares et où la densité de la population est élevée, on est parfois obligé de parceller des terrains médiocres.

Des données se rapportant à l'importance relative des sites hors culture sont consignées dans le tableau VIII. Elles soulignent également la variabilité des conditions d'un clan à l'autre.

Les chefferies bakete, bulungwa et bokika comptent un nombre sensiblement égal de planteurs, et seule la chefferie de Bakete dispose de terres en suffisance. Cette situation se trouve aggravée, dans le cas de la chefferie bulungwa, par la présence de 1.100 ha d'exploitations européennes et 800 ha de savane momentanément inexploitable, soit respectivement 6 et 4 pour cent de la superficie occupée par les fermes.

Dans la chefferie bokika, la présence de concessions européennes et de la cour du chef réduit considérablement la superficie des terres cultivables.

Le lotissement chez les Bakete n'a exigé que 33 pour cent de la superficie totale, tandis que chez les Bulungwa et le Bokika il a exigé respectivement 69 et 66 pour cent.

La surface cultivée par habitant varie suivant son état civil (célibataire, monogame ou polygame) (1).

TABLEAU VIII.

Répartition des terres dans quelques paysannats de l'Uele
(suivant certaines données recueillies par E. KNAPP).

	Nom de la chefferie		
	Bakete (*)	Bulungwa (**)	Bokika (***)
Superficie totale de la chefferie (ha).	57.500	25.500	26.200
Nombre de planteurs	2.311	2.258	2.106
Habitants par km ²	13	28	25

(*) Terres en suffisance.

(**) Des modifications devront être apportées, car la chasse en savane ne fournit plus les protéines en suffisance.

(***) Terres insuffisantes; situation aggravée par la présence d'une concession européenne et de la cour du chef.

(1) Dans le système communal des Turumbu, cette superficie varie de 25 à 100 ares.

LOTISSEMENT.

	Ha	Pour cent	Ha	Pour cent	Ha	Pour cent
Fermes en exploitation	15.900	27	15.400	60	15.100	58
Fermes réservées	3.800	7	2.300	9	2.000	8
Rivières, marais, terres incultes	9.800	17	4.300	17	4.500	17
Forêt inhabitée	3.600	6	—	—	—	—
Savane	15.300	27	800	3	—	—
Colonisation européenne	600	1	1.100	5	300	1
Jachères forestières	8.500	15	1.600	6	4.300	16
Totaux	57.500	100	25.500	100	26.200	100

Lotissement individuel ou lotissement communal.

Le mode de lotissement communal diffère du système individuel en ce que, dans le deuxième cas, l'usage de la parcelle cultivée demeure acquis à l'exploitant. Jusqu'à présent, l'usage de la parcelle n'est pas héréditaire.

Ces deux conceptions de lotissement ont suscité de nombreuses controverses.

Le système idéal est celui qui assure, dans les circonstances actuelles, une meilleure utilisation du sol et qui réserve les possibilités d'avenir.

Il est à craindre que le système individuel n'évolue d'abord vers un système individuel avec droit de succession sans possibilité de vente, ensuite vers un système individuel avec droits de succession et de vente et, enfin, vers un système de vente libre.

Les arguments techniques en faveur du lotissement communal ont été développés par J. HENRY (18) : « En recourant au lotissement individuel, on rend difficiles toutes les adaptations présentes et ultérieurement nécessaires par suite des modifications dans le temps, de la capacité ou de l'efficacité du travail d'une famille ou d'un individu, de changements d'orientation qui, à l'avenir, ne manqueront pas de surgir dans la spéculation agricole. Cependant l'un des inconvénients qui pourrait résulter du manque de fermes à la suite d'un accroissement de population peut être prévenu en créant des réserves amplement suffisantes » (1).

(1) Si, en général, les terres de réserve sont insuffisantes, il y a répartition inégale de celles-ci entre les clans. En général, ce sont les clans aînés qui disposent des plus grandes superficies.

Nous pensons qu'il serait sage de conserver le système de lotissement communal aussi longtemps que possible, parce qu'il va de pair avec le système de propriété communale. Les inconvénients de la propriété individuelle pourraient mener à de telles difficultés, qu'un système étatique, qui n'assurerait pas la bonne utilisation du sol, pourrait devenir inévitable.

Système de lotissement et travail.

C'est une erreur de croire que l'indigène travaille nécessairement mieux dans le cadre du lotissement individuel (26). Le Noir, animé d'un caractère égocentrique, serait plus industriel si le fruit de son travail lui était entièrement assuré. Or, le produit du travail est assuré à l'indigène dans les deux modes de lotissement. La critique de MALENGRAU (26) ne saurait donc s'appliquer au système du lotissement.

Urgence des lotissements.

MALENGRAU (26) regrette la précipitation avec laquelle furent appliqués les systèmes de lotissements.

Il faut néanmoins reconnaître que la nécessité de mesures urgentes en vue de la conservation du sol justifie cette précipitation. Le système de lotissement communal permet d'ailleurs toutes les adaptations ultérieures.

Parcelle facultative et défrichement.

En cas de lotissement individuel, le temps consacré au défrichement de la sole facultative ne constitue pas un gaspillage de main-d'œuvre. Il n'y a qu'un abatage par an. La culture facultative précède la culture obligatoire. Le fermier qui ne cultive pas de champ facultatif laisse le terrain en friche pendant un an.

Si nous appelons A le défrichement d'octobre, B la culture facultative conduite suivant le calendrier :

fin avril : semis du riz (25 ares),
début juillet : semis du coton (25 ares),
septembre : récolte du riz,
octobre : récolte du coton,

et C la culture obligatoire réalisée d'après le schéma suivant :

février : semis des avant-cultures (maïs, arachides, etc.),
juin : récolte des avant-cultures,
juillet : semis du coton,
octobre : plantation des bananiers et du manioc intercalaire,
novembre : récolte du coton,

nous obtiendrons, pour deux fermiers ayant entrepris le cycle cultural sur la parcelle résidentielle en octobre 1947, et dont l'un pratique la culture facultative et l'autre pas, le schéma ci-après (p. 50).

Notons que, dans le cas précité, le cycle cultural est de deux ans au maximum et le cycle de la jachère de 15 à 16 ans. Chaque ferme comprend une parcelle d'habitation et 17 parcelles destinées à la culture. La parcelle d'habitation ne sera cultivée qu'une fois et au maximum pendant deux années consécutives. La superficie de la ferme sera au total de 9 ha; la superficie de chaque sole de 50 a.

4. CULTURES INTENSIVE ET EXTENSIVE.

Le total des dépenses de capital et de travail par unité de superficie représente l'intensité d'exploitation. Il y a intensité primaire lorsque la quantité de travail et de capital appliquée se rapporte exclusivement à la production de produits culturaux. L'intensité secondaire concerne les suppléments de travail et de capital nécessaires à la transformation de produits culturaux en viande, lait, œufs, etc. Il y a intensification lorsqu'en vue d'une production accrue, les dépenses de capital et de travail dépassent les normes nécessaires à la simple conservation du sol. Toute agriculture non intensifiée est considérée comme extensive.

Le choix du mode de culture est régi par de nombreux facteurs.

En premier lieu, certains sols ne peuvent être cultivés intensivement, parce que l'un ou plusieurs facteurs de productivité s'y trouvent au minimum et que leur aménagement nécessiterait des frais trop considérables.

Si le sol présente des possibilités d'intensification, celles-ci ne seront exploitées, en principe, que dans les régions suffisamment peuplées, où la terre est, de ce fait, relativement rare, à condition cependant que les capitaux soient suffisants et que les revenus soient assez élevés.

Ces conditions remplies, le degré d'intensité variera suivant l'aptitude des populations à évoluer, le degré de dissociation de la structure sociale, le coût relatif des différents facteurs de production, le degré d'évolution des méthodes culturales et autres. Ce n'est donc pas la densité de la population seule qui détermine le degré d'intensification.

Il est dès lors aisé de prévoir, pour l'avenir, de très grandes variations dans le degré d'intensité possible ou souhaitable de la culture indigène.

Ferme 1 (50 m).

Ferme 2 (50 m).

Parcelle résidentielle 0	Parcelle résidentielle 0
1	1
2	2
3	3
1949 A 1950 B 1951 C 4	1949 A 1951 C 4
1950 A 1951 B 1952 C 5	1950 A 1952 C 5
6	6
7	7
1951 A 1952 B 1953 C 8	1951 A 1953 C 8

Lorsque la culture est extensive, elle se limitera à l'entretien de la productivité du sol, ce qui n'exclut pas une augmentation des rendements à l'hectare, pour autant que ces accroissements proviennent de la sélection, du perfectionnement des méthodes culturales, de la propagande, etc.

Le remplacement de la jachère forestière par une ou plusieurs cultures plurannuelles permettrait une extension de la superficie cultivée par habitant et serait de nature à assurer un revenu stable dans les régions dépourvues de cultures industrielles. Ces régions sont précisément celles où les cultures plurannuelles sont les plus susceptibles d'être couronnées de succès. A ce point de vue, l'exploitation communale de palmeraies sous forme de plantations indépendantes ou en remplacement de la jachère forestière présenterait non seulement un avantage économique, mais représenterait encore un bienfait social qui inciterait les indigènes à se fixer dans leur milieu rural (¹). Le palmier doit, de ce fait, avoir la préférence sur l'hévéa. Plus le marché est éloigné et moins il y a de possibilités d'usinage dans la région, plus les palmeraies devront être petites et plus la production devra être diversifiée. Dans les régions à saison sèche prolongée, le palmier et l'hévéa sont relativement moins productifs que le caféier.

Dans la plus grande partie du Congo belge, la culture restera néanmoins extensive et les accroissements éventuels de produits cultureux s'obtiendront en étendant la superficie cultivée par habitant, éventuellement à l'aide de machines.

Il est probable qu'à côté de la culture intensive se développeront des systèmes de culture extensive avec des formes d'intensité secondaire.

Pour accroître la surface cultivée par habitant, dans les régions où la culture extensive s'impose, il faudra diminuer le temps consacré aux activités improductives : portage, battage, mouture des céréales, approvisionnement en eau, etc. C'est la raison pour laquelle il faut d'abord songer à mécaniser les travaux extra-cultureux.

5. LA MECANISATION.

La mécanisation de l'agriculture coloniale indigène doit être examinée aux points de vue communal, social, technique et économique. La mécanisation rurale contribue à améliorer, de ce fait, le mode de vie et la production quantitative et qualitative du clan.

(¹) Les Azande abandonnent facilement leur village pour s'établir dans les endroits où l'approvisionnement en huile est plus aisé.

Utilité.

La mécanisation permet d'accélérer et d'améliorer le travail, d'en diminuer le coût et d'épargner la main-d'œuvre, tout en rendant le travail plus agréable.

Nous devons établir une distinction entre la mécanisation directe à incidence économique et la mécanisation indirecte à incidence à la fois sociale et économique.

La mécanisation directe se rapporte aux différentes spéculations végétales et animales. Dans ce cas, la mécanisation permet l'accélération du travail, qui fait inclure une amélioration.

La mécanisation indirecte permet l'amélioration des moyens de transport et des routes, des facilités d'approvisionnement en eau et des menus travaux.

La mécanisation directe.

Les possibilités de mécanisation directe reposent sur la loi universelle des rendements décroissants. Cependant, l'incidence des rendements décroissants sur les moyens de production à employer varie considérablement. Le cas du sol congolais est, à ce point de vue, très complexe en raison du climat, de la topographie, de la distance des marchés, de la sensibilité aux maladies, des détériorations causées par les insectes et de la formation insuffisante de l'indigène.

En principe, les rendements quantitatifs et qualitatifs du travail s'accroissent avec la superficie. Par contre, pour obtenir de hauts rendements par unité de surface, il est nécessaire de mettre en œuvre une grande quantité de travail et de capital sur une surface restreinte.

Le rapport qui lie les trois facteurs : terre, capital et travail, sera toujours déterminé par le coût relatif de chacun de ces facteurs. En général, l'accroissement unilatéral du prix de revient d'un facteur nécessite le remplacement partiel de celui-ci par les autres facteurs.

Dans certains cas, il y aura lieu de restreindre la surface cultivée, tout en maintenant la même production, par l'emploi de machines, d'engrais, de main-d'œuvre supplémentaire; dans d'autres cas, lorsque le prix de la main-d'œuvre s'accroît, il faudra augmenter la surface et les dépenses de capital ou bien maintenir la même surface en intensifiant l'emploi de machines et d'engrais. Ces exemples montrent que le problème de la mécanisation directe peut se présenter sous des aspects très différents d'une région à l'autre.

Certaines formes de mécanisation directe pourraient être appliquées là où il y a relativement de grandes quantités de terres disponibles et en permettant à chaque indigène de cultiver une plus grande

superficie (savane). Dans ce cas, les frais annuels de la mécanisation seront couverts par la valeur du surplus de récolte obtenu sans accroissement du nombre d'heures de travail. Une telle mécanisation pourrait également être envisagée dans les îles du fleuve Congo et les terres de culture au pied des plateaux, à la condition d'adopter la jachère herbacée.

En région forestière, la mécanisation directe serait plus ardue, parce que la densité de la population par unité de surface cultivable est plus élevée. Il faut ajouter à cet inconvénient les handicaps techniques et notamment le dessouchage et l'enlèvement des termitières qui grèveraient dangereusement le coût de la mécanisation.

Quant aux problèmes du labour et du travail de la terre, leur solution postule la réalisation mécanique des opérations d'ouverture et une connaissance suffisante des interférences du labour sur le maintien de la fertilité du sol.

La mécanisation indirecte.

La mécanisation indirecte, qui ne concerne pas les opérations proprement culturales, n'est pas régie par la loi des rendements décroissants. Elle est, de plus, moins influencée par les lois économiques, car elle a surtout pour but d'améliorer les conditions sociales de vie, tout en libérant indirectement la main-d'œuvre qui pourrait être plus productive dans les champs de grandes superficies. La mécanisation indirecte pourrait donc accroître le standard de vie des indigènes.

Un exemple typique d'améliorations foncières dont bénéficient les familles indigènes réside dans l'ouverture de nouvelles routes rurales avec des machines financées par les fonds COGERCO.

D'autres formes de mécanisation indirecte sont représentées par la construction de puits, le captage de sources, l'établissement de lavoirs, l'introduction d'un petit matériel de transformation agricole (broyeurs, décortiqueurs, etc.), de brouettes ou de charrettes.

Dans ce même ordre d'idées, la multiplication des postes d'achat de coton permet l'apport d'une plus grande quantité de coton de première qualité, encourage le glanage par suite du temps gagné sur le portage, réduit les délais pour la livraison de la récolte et, par voie de conséquence, entraîne une utilisation plus efficace des camions, rend superflu l'entretien des postes fixes et diminue les risques de vol et d'incendie.

La mécanisation des transports de la coopérative des Turumbu avec postes d'achat dans chaque village appartient à cette catégorie d'améliorations.

Le coût des machines.

Au Congo belge, le coût des machines comprendrait l'intérêt du capital, les amortissements, les réparations et peut-être l'assurance.

Étant donné les risques élevés, le taux d'intérêt de 3,5 %, admis en agriculture belge, devrait être augmenté au Congo belge.

Le coût des réparations sera assez élevé pour certaines machines, par suite de la difficulté d'obtenir des pièces de rechange et de disposer d'ouvriers compétents. L'amortissement rapide diminuera ces inconvénients : les frais d'amortissement et de réparation tendent généralement à s'équilibrer. Au Congo belge, un amortissement dégressif s'imposerait.

Touchant les frais d'assurance et compte tenu des charges excessives que représente la constitution d'une réserve, nous suggérons, le cas échéant, la création d'une caisse d'assurances par les payannats.

La traction.

Le tracteur pourrait s'employer en commun et s'adapterait parfaitement au système d'exploitation communale. Il est néanmoins coûteux et consomme des matières premières importées. Les réparations peuvent s'avérer difficiles. Une main-d'œuvre experte et une surveillance constante du personnel blanc sont requises. Lorsque le tracteur est destiné exclusivement au travail du sol, il faut que la surface totale à travailler soit suffisamment grande.

Le bœuf peut être utilisé comme animal de trait. Il pourrait éventuellement contribuer au transport des produits agricoles vers le village et les postes d'achat. A cet effet, les chemins d'accès aux champs devraient être améliorés, afin de permettre le passage d'un véhicule à deux roues ⁽¹⁾.

(1) Une charrette coûte 4.280 francs. En admettant un intérêt de 3,5 pour cent, un amortissement en cinq ans et 100 francs de réparations, les frais annuels, sans assurance, ni imposition, s'établiront comme suit :

Intérêt	fr.	150
Amortissement		856
Réparations		100
						1.106
Total par an	fr.	1.106

Une brouette métallique légère coûterait, au Congo belge, 2.200 francs. Sur la base précédente, les frais annuels s'élèveraient à :

Intérêt	fr.	77
Amortissement		440
Réparations		50
						567
Total par an	fr.	567

L'alimentation du bœuf n'est pas coûteuse. Sa conduite et son entretien devraient incomber à l'élément mâle de la population. Comme le bœuf est producteur de viande, il ne doit pas supporter d'amortissement. Notons toutefois que le problème de l'acclimatation n'est pas entièrement élucidé.

L'âne résiste à la chaleur, mais pas à l'humidité. Sa résistance aux maladies et son acclimatation doivent encore être étudiées. L'âne conviendrait comme animal de portage. Il se déplace facilement dans les chemins malaisés et sinueux. Son emploi n'exigerait aucuns frais d'aménagement de sentiers ni d'achat de véhicule. De plus, l'âne ne requiert pas une nourriture et des soins spéciaux. Ses frais d'amortissement sont minimes. Dans de nombreux cas, étant donné l'exclusion de toute mécanisation directe, il conviendrait mieux que le bœuf.

Difficultés.

Parmi les facteurs qui rendront certaines formes de mécanisation irréalisables, citons : l'effet des rendements décroissants, fonction d'un ou plusieurs facteurs limitatifs, la densité excessive de la population, le manque de débouchés, l'absence d'éléments permettant de faire une estimation du coût annuel, les variations du marché, le manque de capital, la formation du personnel indigène.

Les rendements décroissants. Il est inutile de vouloir mécaniser lorsqu'un ou plusieurs facteurs limitatifs entravent la production. Nous avons affaire, dans ce cas, à des terres marginales mises en culture par suite de l'inexistence de terrains fertiles.

La densité excessive de la population peut rendre anti-économique toute mécanisation directe, même en bonnes terres, en raison de la concurrence entre la main-d'œuvre et la machine.

Le manque de débouchés peut constituer surtout un obstacle à la mécanisation des cultures vivrières, désavantagées à ce point de vue par rapport aux cultures industrielles : coton, fibres.

L'absence d'éléments nécessaires à l'estimation du coût annuel est un obstacle, car un calcul préalable et minutieux est absolument requis.

Les variations du marché empêchent la mécanisation lorsque l'instabilité des revenus, qui en résulte, est une cause de trop grande incertitude.

Le capital. Les revenus de l'individu sont fonction de son travail et de son capital. Dans la société indigène, la pénurie de capitaux contrecarre la mécanisation. Même en allouant gratuitement le

capital initial, il faudrait que les communautés indigènes supportent les frais d'intérêts, d'amortissement, d'entretien et d'assurance des machines. Le fonds d'amortissement servirait à renouveler le matériel.

La formation du personnel indigène est une source de déboires. Même les moyens élémentaires de transport introduits (charrette, brouette) se détériorent rapidement entre les mains inexpertes des indigènes. L'absence d'ouvriers qualifiés ne permet aucune réparation. Les moyens de transport introduits auraient dû être à la fois robustes et légers, conditions difficiles à réaliser. Il y aurait lieu également de parfaire au préalable la formation des forgerons.

Il faut se garder d'un optimisme exagéré touchant les possibilités présentes de la mécanisation directe surtout. Dans le cas où la mécanisation serait rentable, elle impliquerait une production accrue qui rendrait les revenus des indigènes plus sensibles aux variations de la conjoncture internationale. Cette influence du travail mécanique sur la conservation du sol devra être connue au préalable. Il faudra également envisager l'influence de la mécanisation sur la distribution du travail au cours de l'année et sur l'accroissement de la circulation monétaire.

Amélioration du petit outillage.

L'attention s'est portée également sur l'amélioration du petit outillage. Il s'agit en l'occurrence d'améliorations qui sont toujours rentables, car elles n'impliquent pas nécessairement un surcroît de dépenses. Il faut éviter de sous-estimer l'importance de ces améliorations moins spectaculaires. Ainsi le remplacement de la petite hache indigène par la cognée belge a donné de très bons résultats. La houe à douille est supérieure à la houe en éventail.

La récolte du riz peut se faire à la faucille ou à la faux, à la main, à la machine; le battage au pilon, par percussion de la gerbe sur un billot ou une planche, à l'aide d'un peigne en bois ou d'un tambour cylindrique muni de doigts batteurs, par dépiquage (bœufs).

Le panier à coton pourrait être métallique, donc plus durable et de fabrication moins fastidieuse que les paniers actuels.

Ces quelques exemples démontrent que, dans la hiérarchie des améliorations, il faut commencer par celles qui ne sont pas onéreuses.

Résumé et Conclusions.

Les villages indigènes sont des communautés de subsistance à bases territoriale, généalogique et communale. Ces communautés ne sont ni individualistes, ni capitalistes, ni communistes, mais égalitaires et communautaires.

Dans ces villages, la vie sociale et religieuse s'incorpore à la vie matérielle et la domine entièrement : l'agriculture y est davantage un mode de vie qu'un outil de production. Aussi la production sera-t-elle compromise par tout affaiblissement de la vie sociale et coutumière.

Dans la société indigène, les besoins individuels sont très limités; les besoins collectifs prédominent. La satisfaction exagérée de besoins individuels, au détriment des besoins collectifs, peut entamer la joie de vivre de l'indigène. En d'autres termes, l'évolution matérielle ne peut dépasser abusivement le développement spirituel si l'on veut éviter des déséquilibres fâcheux.

Dans le cadre de l'organisation clanique, l'obligation d'entraide est néfaste au progrès économique lorsqu'elle oblige les éléments les plus actifs à céder une partie du fruit de leur travail à ceux qui le sont moins. De même, les croyances religieuses, la polygamie, l'état sanitaire, l'accroissement de la dot, l'immoralité découlant d'une évolution trop rapide et toute autre cause provoquant la scission des villages sont préjudiciables au développement et à la stabilisation de l'agriculture et, par conséquent, à l'entretien de la fertilité du sol congolais.

La recherche des équilibres nouveaux doit se faire avec circonspection; ceux-ci devront se succéder dans le temps, en harmonie avec le développement des individus et le milieu dans lequel ils vivent. Nous pouvons améliorer la société indigène sans déranger les traditions, en favorisant :

1° les conditions d'approvisionnement collectif (puits, captage de sources, construction de lavoirs, établissement de plantations et de réjouissances collectives, apprentissage culinaire, introduction de méthodes culturales qui entretiennent la fertilité du sol, création de coopératives de consommation ou de cantines, perfectionnement de la justice);

2° les conditions d'approvisionnement individuel (soins médicaux, dispensaires, consultations de nourrissons, etc.).

A la lumière de ces considérations, le déplacement des personnes et des villages entraîne une grande responsabilité politique. Par

ailleurs, les agrandissements de constructions à caractère temporaire doivent être considérés comme des mesures d'ordre secondaire qui demandent trop d'effort au détriment du plaisir de vivre, des obligations sociales et de la productivité réelle.

Le revenu de l'indigène se compose exclusivement d'objets qui correspondent à des besoins individuels ou collectifs. Le fait que, dans la société indigène, les besoins sont moins matériels et moins individuels, suggère à tort une réduction des besoins qui sont en réalité de nature différente. Inciter l'indigène à substituer *trop rapidement* ses besoins immatériels et collectifs à des besoins matériels et individuels constituerait une grave erreur.

Après avoir défini les obstacles qui entravent le développement de la société indigène, nous avons posé les trois conditions essentielles à son progrès :

- 1° La liberté du travail et l'assurance de toucher l'entière récompense de son activité;
- 2° Une organisation efficace de la distribution;
- 3° Une meilleure formation de l'individu.

En ce qui concerne l'accroissement des revenus, la société indigène souffre d'une pénurie de capital. Nous avons envisagé les moyens de combler cette lacune.

Il serait illogique de vouloir faire de l'indigène un propriétaire terrien, puisque le sol, à l'encontre des objets personnels, est l'objet d'un lien mystique pour le groupe social.

Dans le cadre de l'adaptation au milieu, la bonne utilisation du sol congolais est la condition essentielle et primordiale du succès de l'œuvre coloniale. Elle pose des problèmes difficiles et complexes.

Par contre, les inconvénients de l'immobilisation du sol sont, au point de vue économique, moins grands dans la plus grande partie du Congo belge que dans un pays plus peuplé et plus évolué comme la Belgique. Il n'en est pas de même aux points de vue humain et social.

La nature des routes, la distance des marchés et les moyens de communication constituent une autre caractéristique de la mise en valeur des sols congolais.

La classification des sols, entreprise par l'I.N.E.A.C., est de nature à contribuer à la bonne utilisation des sols, parce qu'elle facilite la tâche de l'exploitant, qui est incapable de tenir compte de plus d'un petit nombre de faits à la fois.

La meilleure utilisation des terres au sein de l'exploitation ressortit, en grande partie, au système de rotation et d'assolement

adopté. Aussi, la culture obligatoire ne saurait-elle constituer en elle-même une cause de dégradation des sols. Nous avons énoncé plusieurs raisons qui justifient l'imposition, à titre temporaire, des cultures obligatoires. On ne peut attribuer aux cultures obligatoires la diminution de la production et l'exode rural, imputables surtout à la politique des salaires, à l'affaiblissement de l'organisation sociale indigène et aux imperfections du système de distribution (marketing).

Le système des paysannats fut instauré afin d'assurer de bons assolements et rotations. Nous avons souligné les difficultés qui peuvent surgir lors de l'organisation de ces paysannats : manque de terres, présence de rivières, marais, terres incultes, forêts inhabitées, savanes provisoirement inutilisables, terres cédées à des colons européens et installation de la cour du chef.

Après avoir examiné les avantages et les inconvénients des lotissements individuel et communal, nous avons conclu à l'opportunité de ce dernier mode de répartition qui assure la meilleure utilisation du sol dans les circonstances actuelles, réserve les possibilités d'avenir et respecte les traditions indigènes. De plus, le système communal, qui garantit aussi bien que le lotissement individuel la libre disposition par l'indigène du produit de son labeur, peut évoluer sans difficulté.

Le choix du mode intensif ou extensif de culture dépend d'une multitude de facteurs et notamment de la densité de la population. Lorsque la culture est extensive, c'est-à-dire limitée à l'entretien de la productivité du sol, on pourrait éventuellement accroître la superficie cultivée par habitant en remplaçant la jachère par une ou plusieurs cultures annuelles. Le remplacement de la jachère forestière est de nature à assurer un revenu stable dans les régions dépourvues de cultures industrielles et généralement appropriées aux cultures plurannuelles. A cet égard, l'exploitation communale de palmeraies présenterait, outre ses avantages économiques, un intérêt social en contribuant à la fixation des indigènes dans leur milieu rural. Le palmier doit, de ce fait, avoir la préférence sur l'hévéa. De plus, la production d'huile présente moins de risques. La superficie des palmeraies devra être fonction de l'éloignement du marché et des possibilités d'usinage dans la région. Il va de soi que le choix de la culture arbustive devra respecter les exigences écologiques du végétal.

La mécanisation peut jouer un rôle considérable dans la bonne utilisation des sols. Apparemment, la mécanisation indirecte offre

le maximum de possibilités, parce que, contrairement à la mécanisation directe, elle est indépendante de la loi des rendements décroissants.

Certaines formes de mécanisation directe pourront sans doute être appliquées là où la disponibilité d'importantes surfaces terriennes permettra à chaque indigène de cultiver une plus grande superficie (savane). Dans ce cas, les frais annuels de la mécanisation devront être couverts par le surplus de récolte obtenu sans accroissement du nombre d'heures de travail.

Outre l'écueil présenté par une densité élevée d'occupation, il resterait à surmonter divers handicaps techniques et notamment le dessouchage et l'enlèvement des termitières. Ces opérations préliminaires pourraient en effet grever dangereusement le coût de la mécanisation. D'autre part, le labour et le travail de la terre, objectifs essentiels de la mécanisation directe, impliquent l'achèvement des études écologiques nécessaires pour conclure à l'opportunité de ces opérations et fixer, le cas échéant, les modalités d'application les mieux appropriées.

Touchant les modes de traction, nous avons rappelé différents points à considérer : l'effet des rendements décroissants, la densité élevée de la population, le manque de débouchés, l'absence d'éléments pour évaluer le coût annuel, les variations du marché, le manque de capitaux et la formation du personnel indigène.

Dans l'éventualité où la mécanisation serait rentable, une production accrue rendra les revenus des indigènes plus sensibles aux variations de la conjoncture internationale. De plus, il faudra envisager l'influence de la mécanisation sur la répartition annuelle des travaux et sur l'accroissement de la circulation monétaire.

Jusqu'à présent, les problèmes agronomiques ont été surtout envisagés du point de vue technique, sans toutefois perdre de vue certains aspects sociaux. Il sera dorénavant indispensable d'entreprendre des études sociales et économiques suivant des méthodes objectives. Il s'impose notamment d'étudier les différentes populations rurales du Congo belge, dans le but essentiel de mesurer leur évolution. Après une étude approfondie d'un ou de plusieurs villages types, il conviendra d'établir un système de tests permettant de mesurer le degré d'évolution de chaque population et les développements ultérieurs de cette évolution.

Le but pratique à poursuivre consiste à déterminer les mesures nouvelles à introduire et sous quelle forme et à partir de quel moment elles pourront être intégrées dans l'organisation sociale et économique de chaque population.

D'autre part, les milieux agricoles ne peuvent rester indifférents aux problèmes que pose le mode de distribution au Congo belge. Dans cette catégorie de recherches, qui permettront de réaliser des économies, entrent toutes les études qui se rapportent à la consommation, aux intermédiaires, aux producteurs, à la transformation, à la coopération, au financement, au crédit, aux prix et à l'étude des grands marchés internationaux.

Les différentes formes d'exploitation indigène devront être étudiées aux points de vue économique et social. Parmi celles-ci, citons : la mécanisation, l'emploi des engrais, le problème des salaires, les rotations et assolements, les systèmes de cultures, la tenue et tous les problèmes d'exploitation qui se présenteront ultérieurement.

BIBLIOGRAPHIE.

1. BOEKE, J. H., Indische Economie, Haarlem (1940).
2. BRINHE, A., Les lotissements agricoles du Nord-Sankuru. *C.E.P.S.I.*, Elisabethville (1947).
3. CHALLENGE, F., Histoire de la propriété, Presses Universitaires de France, Paris (1948).
4. CHEVALIER, A., L'agriculture coloniale, Presses Universitaires de France, Paris (1949).
5. CHEVALIER, A. et ANGLADETTE, A., Le riz, Presses Universitaires de France, Paris (1948).
6. COMMISSION POUR L'ÉTUDE DE LA JACHÈRE DU CENTRE DE RECHERCHES DE YANGAMBI, Systèmes cultureux applicables à la production de plantes annuelles en zone équatoriale congolaise. Conférence afr. Sols, Goma, 8-16 novembre 1948, *Bull. agr. Congo belge*, XL, 2, p. 1749 (1949).
7. DAVENPORT, H. J., The economics of enterprise. The MacMillan Co., New-York (1932).
8. DE BILDERLING, G., Dégénération du sol des savanes de l'Ubangi et les problèmes qu'elle pose. C.R. de la Semaine agricole de Yangambi, 26 février-5 mars 1947, I.N.E.A.C., Bruxelles, p. 90 (1947).
9. DE CLÈENE, N., Inleiding tot de Congolesche Volkenkunde. Uitgaven Zaïre, Anvers (1943).
10. DE LANNON, M., Rapport sur l'organisation sociale des chefferies. Congrès col. national, VI^e session, octobre 1947 (1948).
11. DENIS, P. J., L'organisation d'un peuple primitif. *Congo*, I (1935).
12. DENOLF, P., Ontvolking en Veelwijverij in Kongo. *Congo*, I, 4 (1934).
13. ELY, R. T., Elements of land economics. The MacMillan Co., New-York (1932).
14. GILBERT, G. et FOCAN, A., De la nécessité d'une nouvelle orientation dans la politique agricole congolaise. C.R. de la Semaine agricole de Yangambi, 26 février-5 mars 1947, I.N.E.A.C., Bruxelles, p. 152 (1947).
15. HALKIN, G., Les Ababua. A. Dewit, Bruxelles (1911).
16. HENRY, J., Les méthodes culturales dans le cadre de la conservation du sol. C.R. de la Semaine agricole de Yangambi, 26 février-5 mars 1947, I.N.E.A.C., Bruxelles, p. 32 (1947).
17. HENRY, J., Le ravitaillement de la zone équatoriale forestière et la conservation des sols. *Ibidem*, p. 307.
18. HENRY, J., Les bases théoriques des essais de paysannat indigène entrepris par l'I.N.E.A.C. au Congo belge (non publié).
19. HENRY, J. et MULLER, J., Du mode de lotissement dans le paysannat indigène. Conférence afr. Sols, Goma, 8-16 novembre 1948, *Bull. agr. Congo belge*, XL, 2, p. 1700 (1949).

20. JURION, F., L'organisation de l'agriculture indigène. Note pour le Conseil de la Province de Stanleyville, mai 1945 (non publié).
21. KNAPF, E., Les questions agricoles dans les paysannats Babua. Réunion I.N.E.A.C., Bambesa, 1949 (non publié).
22. LAGAE, C. R., Les Azande ou Niam-Niam, Établissements Vromant, S.A., Bruxelles (1926).
23. LECOMTE, M., Culture cotonnière et conservation du sol. C.R. de la Semaine agricole de Yangambi, I.N.E.A.C., Bruxelles, p. 65 (1947).
24. LIVENS, P. J., Characteristics of some soils of the Belgian Congo. Proceed. 1th Commonw. Confer. trop. a. sub-trop. soils, 1948. Commonw. Bureau Soil Sci., tech. comm. n° 46 (1949).
25. MALENGRAU, G., Le régime foncier dans la société indigène. *Congo*, II, 1 (1939).
26. MALENGRAU, G., Les lotissements agricoles au Congo belge. Rapport de mission. *Mém. Inst. Roy. Col. Belge*, sect. Sci. mor. et polit., in-8°, XIX, 2 (1949).
27. MARCHAL, A., Les conséquences du labour à la charrue dans les sols légers sahéliens. Conférence afr. Sols, Goma, 8-16 novembre 1948, *Bull. agr. Congo belge*, XL, 3-4, p. 1999 (1949).
28. MAUNIER, R., Sociologie coloniale, Paris (1932).
29. MOELLER, A., Les grandes lignes des migrations des Bantous de la Province Orientale du Congo belge. *Mém. Inst. Roy. Col. Belge*, sect. Sci. mor. et polit., in-8°, VI (1936).
30. RUWET, M., Sur les Évolués. Congrès col. national, VI^e session, octobre 1947 (1948).
31. STANER, P., Rapport sur le cultivateur indigène au Congo belge. Congrès col. national, VI^e session, octobre 1947 (1948).
32. VERVIER, F., Des questions politiques et sociales dans le paysannat babua. Réunion I.N.E.A.C., Bambesa, 1949 (non publié).

Publications de l'INÉAC

Les publications de l'INÉAC peuvent être échangées contre des publications similaires et des périodiques émanant des Institutions belges ou étrangères. S'adresser : 12, rue aux Laines, à Bruxelles. Elles peuvent être obtenues moyennant versement du prix de vente au n° 8737 du compte chèques postaux de l'Institut.

Les études sont publiées sous la responsabilité de leurs auteurs.

SÉRIE SCIENTIFIQUE

1. LEBRUN, J., **Les essences forestières des régions montagneuses du Congo oriental**, 264 pp., 28 fig., 18 pl., 25 fr., 1935. (*Epuisé.*)
2. STEYAERT, R.-L., **Un parasite naturel du *Stephanoderes*. Le *Beauveria bassiana* (BALS.) VUILLEMIN**, 46 pp., 16 fig., 5 fr., 1935. (*Epuisé.*)
3. GHESEQUÈRE, J., **État sanitaire de quelques palmeraies de la province de Coquilhatville**, 40 pp., 15 fr., 1935.
4. STANER, P., **Quelques plantes congolaises à fruits comestibles**, 56 pp., 9 fig., 9 fr., 1935. (*Epuisé.*)
5. BEIRNAERT, A., **Introduction à la biologie florale du palmier à huile**, 42 pp., 28 fig., 12 pl., 1935. (*Epuisé.*)
6. JURION, F., **La brûlure des caféiers**, 28 pp., 30 fig., 8 fr., 1936. (*Epuisé.*)
7. STEYAERT, R.-L., **Étude des facteurs météorologiques régissant la pullulation du *Rhizoctonia Solani* KÜHN sur le cotonnier**, 27 pp., 3 fig., 20 fr., 1936.
8. LEROY, J.-V., **Observations relatives à quelques insectes attaquant le caféier**, 30 pp., 9 fig., 10 fr., 1936. (*Epuisé.*)
9. STEYAERT, R.-L., **Le port et la pathologie du cotonnier. — Influence des facteurs météorologiques**, 32 pp., 11 fig., 17 tabl., 30 fr., 1936.
10. LEROY, J.-V., **Observations relatives à quelques hémiptères du cotonnier**, 20 pp., 18 pl., 9 fig., 35 fr., 1936. (*Epuisé.*)
11. STOFFELS, E., **La sélection du caféier *arabica* à la Station de Mulungu. (Premières communications)**, 41 pp., 22 fig., 12 fr., 1936. (*Epuisé.*)
12. OPSOMER, J.-E., **Recherches sur la « Méthodique » de l'amélioration du riz à Yangambi. I. La technique des essais**, 25 pp., 2 fig., 15 tabl., 25 fr., 1937.
13. STEYAERT, R.-L., **Présence du *Sclerospora Maydis* (RAC.) PALM (*S. javanica* PALM) au Congo belge**, 16 pp., 1 pl., 15 fr., 1937.
14. OPSOMER, J.-E., **Notes techniques sur la conduite des essais avec plantes annuelles et l'analyse des résultats**, 79 pp., 16 fig., 20 fr., 1937. (*Epuisé.*)
15. OPSOMER, J.-E., **Recherches sur la « Méthodique » de l'amélioration du riz à Yangambi. II. Études de biologie florale. — Essais d'hybridation**, 39 pp., 7 fig., 25 fr., 1938.
16. STEYAERT, R.-L., **La sélection du cotonnier pour la résistance aux stigmatomycoses**, 29 pp., 10 tabl., 8 fig., 20 fr., 1939.
17. GILBERT, G., **Observations préliminaires sur la morphologie des plantules forestières au Congo belge**, 28 pp., 7 fig., 20 fr., 1939.
18. STEYAERT, R.-L., **Notes sur deux conditions pathologiques de l'*Elaeis guineensis***, 13 pp., 5 fig., 10 fr., 1939.
19. HENDRICKX, F., **Observations sur la maladie verruqueuse des fruits du caféier**, 11 pp., 1 fig., 10 fr., 1939.
20. HENRARD, P., **Réaction de la microflore du sol aux feux de brousse. — Essai préliminaire exécuté dans la région de Kisantu**, 23 pp., 15 fr., 1939.
21. SOYER, D., **La « rosette » de l'arachide. — Recherches sur les vecteurs possibles de la maladie**, 23 pp., 7 fig., 18 fr., 1939.
22. FERRAND, M., **Observations sur les variations de la concentration du latex *in situ* par la microméthode de la goutte de latex**, 33 pp., 1 fig., 20 fr., 1941.
23. WOUTERS, W., **Contribution à la biologie florale du maïs. — Sa pollinisation libre et sa pollinisation contrôlée en Afrique centrale**, 51 pp., 11 fig., 30 fr., 1941.
24. OPSOMER, J.-E., **Contribution à l'étude de l'hétérosis chez le riz**, 30 pp., 1 fig., 18 fr., 1942.
- 24^{bis}. VRINDAGH, J., **Étude sur la biologie des *Dysdercus supersticiosus* F. (Hemiptera)**, 19 pp., 10 tabl., 15 fr., 1941. (*Epuisé.*)
25. DE LEENHEER, L., **Introduction à l'étude minéralogique des sols du Congo belge**, 45 pp., 4 fig., 25 fr., 1944.
- 25^{bis}. STOFFELS, E., **La sélection du caféier *arabica* à la Station de Mulungu. (Deuxièmes communications)**, 72 pp., 11 fig., 30 tabl., 50 fr., 1942. (*Epuisé.*)
26. HENDRICKX, F.-L., LEFÈVRE, P.-C. et LEROY, J.-V., **Les *Antestia* spp. au Kivu**, 69 pp., 9 fig., 5 graph., 50 fr., 1942. (*Epuisé.*)
27. BEIRNAERT, A. et VANDERWEYEN, R., **Contribution à l'étude génétique et biométrique des variétés d'*Elaeis guineensis* JACQUIN. (Communication n° 4 sur le palmier à huile)**, 100 pp., 9 fig., 34 tabl., 60 fr., 1941. (*Epuisé.*)

29. SOYER, D., **Miride du Cotonnier** *Creontiades pallidus* RAMB. *Capsidae* (Miridae), 15 pp., 8 fig., 25 fr., 1942. (*Epuisé.*)
30. LEFÈVRE, P.-C., **Introduction à l'étude de *Helopeltis orophila*** GHESQ., 46 pp., 6 graph., 10 tabl., 14 photos, 45 fr., 1942. (*Epuisé.*)
31. VRIJDAGH, J., **Étude comparée sur la biologie de *Dysdercus nigrofasciatus* STAL, et *Dysdercus melanoderes* KARSCH.**, 32 pp., 1 fig., 3 pl. en couleur, 40 fr., 1942. (*Epuisé.*)
32. CASTAGNE, E., ADRIAENS, L. et ISTAS, R., **Contribution à l'étude chimique de quelques bois congolais**, 30 pp., 15 fr., 1946.
33. SOYER, D., **Une nouvelle maladie du cotonnier. La Psyllose provoquée par *Paurocephala gossypii*** RUSSELL, 40 pp., 1 pl., 9 fig., 50 fr., 1947.
34. WOUTERS, W., **Contribution à l'étude taxonomique et caryologique du genre *Gossypium* et application à l'amélioration du cotonnier au Congo belge**, 383 pp., 5 pl., 18 fig., 250 fr., 1948.
35. HENDRICKX, F.-L., **Sylloge fungorum congensium**, 216 pp., 100 fr., 1948.
36. FOUARGE, J., **L'attaque du bois de Limba (*Terminalia superba* ENGL. et DIELS) par le *Lyctus brunneus* LE C.**, 17 pp., 9 fig., 15 fr., 1947.
37. DONIS, C., **Essai d'économie forestière au Mayumbe**, 92 pp., 3 cartes, 63 fig., 70 fr., 1948.
38. D'HOORE, J. et FRIPIAT, J., **Recherches sur les variations de structure du sol à Yangambi**, 60 pp., 8 fig., 30 fr., 1948.
39. HOMÈS, M. V., **L'alimentation minérale du Palmier à huile *Elaeis guineensis* JACQ.**, 124 pp., 16 fig., 100 fr., 1949.
40. ENGELBEEN, M., **Contribution expérimentale à l'étude de la Biologie florale de *Cinchona Ledgeriana* MOENS**, 140 pp., 18 fig., 28 photos, 120 fr., 1949.
41. SCHMITZ, G., **La Pyrale du Caféier *Robusta* *Dichocrocis crocodora* MEYRICK, biologie et moyens de lutte**, 132 pp., 36 fig., 100 fr., 1949.
42. VANDERWEYEN, R. et ROELS, O., **Les variétés d'*Elaeis guineensis* JACQUIN du type *albescens* et *Elaeis melanococca* GAERTNER (em. BAILEY), Note préliminaire**, 24 pp., 16 fig., 3 pl., 30 fr., 1949.
43. GERMAIN, R., **Reconnaissance géobotanique dans le Nord du Kwango**, 22 pp., 13 fig., 25 fr., 1949.
44. LAUDELOUT H. et D'HOORE, J., **Influence du milieu sur les matières humiques en relation avec la microflore du sol dans la région de Yangambi**, 32 pp., 20 fr., 1949.
45. LÉONARD, J., **Étude botanique des copaliers du Congo belge**, 158 pp., 23 photos, 16 fig., 3 pl., 130 fr., 1950.
46. KELLOGG, C. E. et DAVOL, F. D., **An exploratory study of soil groups in the Belgian Congo**, 73 pp., 35 photos, 100 fr., 1949.
47. LAUDELOUT, H., **Étude pédologique d'un essai de fumure minérale de l'« *Elaeis* » à Yangambi**, 21 pp., 25 fr., 1950.
48. LEFÈVRE, P.-C., ***Bruchus obtectus* SAY ou Bruche des haricots (*Phaseolus vulgaris* L.)**, 68 pp., 35 fr., 1950.
49. LECOMTE, M., DE COENE, R. et CORCELLE, F., **Observations sur les réactions du cotonnier aux conditions de milieu**, 55 pp., 70 fr., 1951.
50. LAUDELOUT, H. et DU BOIS, H., **Microbiologie des sols latéritiques de l'Uele**, 36 pp., 30 fr., 1951.

SÉRIE TECHNIQUE

1. RINGOET, A., **Notes sur la préparation du café**, 52 pp., 13 fig., 5 fr., 1935. (*Epuisé.*)
2. SOYER, L., **Les méthodes de mensuration de la longueur des fibres du coton**, 27 pp., 12 fig., 3 fr., 1935. (*Epuisé.*)
3. SOYER, L., **Technique de l'autofécondation et de l'hybridation des fleurs du cotonnier**, 19 pp., 4 fig., 2 fr., 1935. (*Epuisé.*)
4. BEIRNAERT, A., **Germination des graines du palmier *Elaeis***, 39 pp., 7 fig., 8 fr., 1936. (*Epuisé.*)
5. WAELKENS, M., **Travaux de sélection du coton**, 107 pp., 23 fig., 50 fr., 1936.
6. FERRAND, M., **La multiplication de l'*Hevea brasiliensis* au Congo belge**, 34 pp., 11 fig., 12 fr., 1936. (*Epuisé.*)
7. REYPENS, J.-L., **La production de la banane au Cameroun**, 22 pp., 20 fig., 8 fr., 1936. (*Epuisé.*)
8. PITERY, R., **Quelques données sur l'expérimentation cotonnière. — Influence de la date des semis sur le rendement. — Essais comparatifs**, 61 pp., 47 tabl., 23 fig., 40 fr., 1936.
9. WAELKENS, M., **La purification du Triumph Big Boll dans l'Uele**, 44 pp., 22 fig., 30 fr., 1936.
10. WAELKENS, M., **La campagne cotonnière 1935-1936**, 46 pp., 9 fig., 25 fr., 1936.
11. WILBAUX, R., **Quelques données sur l'épuration de l'huile de palme**, 16 pp., 6 fig., 5 fr., 1937. (*Epuisé.*)
12. STOFFELS, E., **La taille du caféier *arabica* au Kivu**, 34 pp., 22 fig., 8 photos et 9 planches, 15 fr., 1937. (*Epuisé.*)

14. SOYER, L., Une méthode d'appréciation du coton-graines, 30 pp., 7 fig., 9 tabl., 8 fr., 1937. (*Epuisé.*)
15. WILBAUX, R., Recherches préliminaires sur la préparation du cacao, 71 pp., 9 fig., 40 fr., 1937.
16. SOYER, D., Les caractéristiques du cotonnier au Lomami. — Étude comparative de cinq variétés de cotonniers expérimentées à la Station de Gandajika, 60 pp., 14 fig., 3 pl., 24 tabl., 40 fr., 1937.
17. RINGOET, A., La culture du quinquina. — Possibilités au Congo belge, 40 pp., 9 fig., 10 fr., 1938. (*Epuisé.*)
18. GILLAIN, J., Contribution à l'étude de races bovines indigènes au Congo belge, 33 pp., 16 fig., 20 fr., 1938.
19. OPSOMER, J.-E. et CARNEWAL, J., Rapport sur les essais comparatifs de décorticage de riz exécutés à Yangambi en 1936 et 1937, 39 pp., 6 fig., 12 tabl. hors texte, 25 fr., 1938.
20. LECOMTE, M., Recherches sur le cotonnier dans les régions de savane de l'Uele, 38 pp., 4 fig., 8 photos, 20 fr., 1938.
21. WILBAUX, R., Recherches sur la préparation du café par voie humide, 45 pp., 11 fig., 30 fr., 1938.
22. BANNEUX, L., Quelques données économiques sur le coton au Congo belge, 46 pp., 25 fr., 1938.
23. GILLAIN, J., « East Coast Fever ». — Traitement et immunisation des bovidés, 32 pp., 14 graphiques, 20 fr., 1939.
24. STOFFELS, E.-H.-J., Le quinquina, 51 pp., 21 fig., 3 pl., 12 tabl., 18 fr., 1939. (*Epuisé.*)
- 25a. FERRAND, M., Directives pour l'établissement d'une plantation d'*Hevea* greffés au Congo belge, 48 pp., 4 pl., 13 fig., 30 fr., 1941.
- 25b. FERRAND, M., Aanwijzingen voor het aanleggen van een geënte *Hevea* aanplanting in Belgisch-Congo, 51 pp., 4 pl., 13 fig., 30 fr., 1941.
26. BEIRNAERT, A., La technique culturale sous l'Équateur, xi-86 pp., 1 portrait héliogr., 4 fig., 22 fr., 1941. (*Epuisé.*)
27. LIVENS, J., L'étude du sol et sa nécessité au Congo belge, 53 pp., 1 fig., 16 fr., 1943. (*Epuisé.*)
- 27^{bis}. BEIRNAERT, A. et VANDERWEYEN, R., Note préliminaire concernant l'influence du dispositif de plantation sur les rendements. (Communication n° 1 sur le palmier à huile), 26 pp., 8 tabl., 10 fr., 1940. (*Epuisé.*)
28. RINGOET, A., Note sur la culture du cacaoyer et son avenir au Congo belge, 82 pp., 6 fig., 36 fr., 1944.
- 28^{bis}. BEIRNAERT, A. et VANDERWEYEN, R., Les graines livrées par la Station de Yangambi, (Communication n° 2 sur le palmier à huile), 41 pp., 15 fr., 1941. (*Epuisé.*)
29. WAELKENS, M. et LECOMTE, M., Le choix de la variété de coton dans les Districts de l'Uele et de l'Ubangi, 31 pp., 7 tabl., 25 fr., 1941. (*Epuisé.*)
30. BEIRNAERT, A. et VANDERWEYEN, R., Influence de l'origine variétale sur les rendements. (Communication n° 3 sur le palmier à huile), 26 pp., 8 tabl., 20 fr., 1941. (*Epuisé.*)
31. POSKIN, J.-H., La taille du caféier *robusta*, 59 pp., 8 fig., 25 photos, 60 fr., 1942. (*Epuisé.*)
32. BROUWERS, M.-J.-A., La greffe de l'*Hevea* en pépinière et au champ, 29 pp., 8 fig., 12 photos, 30 fr., 1943. (*Epuisé.*)
33. DE POERCK, R., Note contributive à l'amélioration des agrumes au Congo belge, 78 pp., 60 fr., 1945. (*Epuisé.*)
34. DE MEULEMEESTER, D. et RAES, G., Caractéristiques de certaines variétés de coton spécialement congolaises, Première partie, 110 pp., 40 fr., 1947.
35. DE MEULEMEESTER, D. et RAES, G., Caractéristiques de certaines variétés de coton spécialement congolaises, Deuxième partie, 37 pp., 40 fr., 1947.
36. LECOMTE, M., Étude des qualités et des méthodes de multiplication des nouvelles variétés cotonnières au Congo belge, 56 pp., 4 fig., 40 fr., 1949.
37. VANDERWEYEN, R. et MICLOTTE, H., Valeur des graines d'*Elaeis guineensis* Jacq. livrées par la station de Yangambi, 24 pp., 15 fr., 1949.
38. FOUARGE, J., SACRE, E. et MOTTET, A., Appropriation des bois congolais aux besoins de la Métropole, 17 pp., 20 fr., 1950.
39. PICHEL, R.-J., Premiers résultats en matière de sélection précoce chez l'*Hevea*, 43 pp., 10 fig., 40 fr., 1951.
40. BAPTIST, A.-G., Matériaux pour l'étude de l'économie rurale des populations de la Cuvette forestière du Congo belge, 63 pp., 50 fr., 1951.

FLORE DU CONGO BELGE ET DU RUANDA-URUNDI Spermatophytes.

Volume I, 456 pp., 43 pl., 12 fig., édition sur papier ordinaire : 300 fr., édition sur papier bible : 500 fr., 1948.
Volume II, 620 pp., 58 pl., 9 fig., édition sur papier ordinaire : 300 fr., édition sur papier bible : 500 fr., 1951.

LOUIS, J. et FOUARGE, J., **Essences forestières et bois du Congo.**

Fascicule 1. Introduction (*en préparation*).

Fascicule 2. *Afrormosia elata*, 22 pp., 6 pl., 8 fig., 55 fr., 1943.

Fascicule 3. *Guarea Thompsoni*, 38 pp., 4 pl., 8 fig., 85 fr., 1944.

Fascicule 4. *Entandrophragma palustre*, 75 pp., 4 pl., 5 fig., 180 fr., 1947.

Fascicule 5. *Guarea Laurentii*, xiv+14 pp., 1 portrait héliog., 3 pl., 60 fr., 1948.

Fascicule 6. *Macrobium Dewevrei*, 44 pp., 5 pl., 4 fig., 90 fr., 1949.

BERNARD, E., **Le climat écologique de la Cuvette centrale congolaise**, 240 pp., 36 fig., 2 cartes, 70 tabl., 300 fr., 1945.

BULTOT, F., **Régimes normaux et cartes des précipitations dans l'Est du Congo belge (long. : 26° à 31° Est, lat. : 4° Nord à 5° Sud), pour la période 1930 à 1946**, 56 pp., 1 fig., 1 pl., 13 cartes, 300 fr., 1950. (Communication du Bureau climatologique, n° 1.)

BULTOT, F., **Carte des régions climatiques du Congo belge établie d'après les critères de Köppen**, 16 pp., 1 carte, 80 fr., 1950. (Communication du Bureau climatologique, n° 2.)

HORS SÉRIE

* * * **Renseignements économiques sur les plantations du secteur central de Yangambi**, 24 pp., 10 fr., 1935.

* * * **Rapport annuel pour l'Exercice 1936**, 143 pp., 48 fig., 30 fr., 1937.

* * * **Rapport annuel pour l'Exercice 1937**, 181 pp., 26 fig., 1 carte hors texte, 40 fr., 1938.

* * * **Rapport annuel pour l'exercice 1938 (1^{re} partie)**, 272 pp., 35 fig., 1 carte hors texte, 60 fr., 1939.

* * * **Rapport annuel pour l'Exercice 1938 (2^e partie)**, 216 pp., 50 fr., 1939.

* * * **Rapport annuel pour l'Exercice 1939**, 301 pp., 2 fig., 1 carte, 50 fr., 1941.

* * * **Rapport pour les Exercices 1940 et 1941**, 152 pp., 50 fr., 1943. (*Épuisé.*)

* * * **Rapport pour les Exercices 1942 et 1943**, 154 pp., 50 fr., 1944. (*Épuisé.*)

* * * **Rapport pour les Exercices 1944 et 1945**, 191 pp., 80 fr., 1947.

* * * **Rapport annuel pour l'Exercice 1946**, 184 pp., 70 fr., 1948.

* * * **Rapport annuel pour l'Exercice 1947**, 217 pp., 80 fr., 1948.

* * * **Rapport annuel pour l'Exercice 1948**, 290 pp., 150 fr., 1949.

* * * **Rapport annuel pour l'Exercice 1949**, 306 pp., 150 fr., 1950.

* * * **Rapport annuel pour l'Exercice 1950**, 392 pp., 160 fr., 1951.

GOEDERT, P., **Le régime pluvial au Congo belge**, 45 pp., 4 tabl., 15 planches et 2 graphiques hors texte, 40 fr., 1938.

BELOT, R.-M., **La sériciculture au Congo belge**, 148 pp., 65 fig., 15 fr., 1938. (*Épuisé.*)

BAEYENS, J., **Les sols de l'Afrique centrale et spécialement du Congo belge**, tome I. Le Bas-Congo, 375 pp., 9 cartes, 31 fig., 40 photos, 50 tabl., 150 fr., 1938. (*Épuisé.*)

LEBRUN, J., **Recherches morphologiques et systématiques sur les caféiers du Congo**, 183 pp., 19 pl., 80 fr., 1941. (*Épuisé.*)

TONDEUR, R., **Recherches chimiques sur les alcaloïdes de l'« Erythrophleum »**, 52 pp., 50 fr., 1950.

* * * **Communications de l'I.N.É.A.C.**, Recueil n° 1, 66 pp., 7 fig., 60 fr., 1943. (Imprimé en Afrique.)

* * * **Communications de l'I.N.É.A.C.**, Recueil n° 2, 144 pp., 60 fr., 1945. (Imprimé en Afrique.)

* * * **Comptes rendus de la Semaine agricole de Yangambi (du 26 février au 5 mars 1947)**, 2 vol. illustr., 952 pp., 500 fr., 1947.

FICHES BIBLIOGRAPHIQUES

Les fiches bibliographiques éditées par l'Institut peuvent être distribuées au public moyennant un abonnement annuel de 500 francs (pour l'étranger, port en plus). Cette documentation bibliographique est éditée bimensuellement, en fascicules d'importance variable, et comprend environ 3.000 fiches chaque année. Elle résulte du recensement régulier des acquisitions des bibliothèques de l'Institut qui reçoivent la plupart des publications périodiques et des ouvrages de fond intéressant la recherche agronomique en général et plus spécialement la mise en valeur agricole des pays tropicaux et subtropicaux.

Outre les indications bibliographiques habituelles, ces fiches comportent un indice de classification (établi d'après un système empirique calqué sur l'organisation de l'Institut) et un compte rendu sommaire en quelques lignes.

Un fascicule-spécimen peut être obtenu sur demande.

B. COMITÉ DE DIRECTION.

Président :

M. JURION, F., Directeur Général de l'I.N.E.A.C.

Secrétaire :

M. LEBRUN, J., Secrétaire Général de l'I.N.E.A.C.

Membres :

MM. ANTOINE, V., Professeur à l'Institut Agronomique de l'Université de Louvain;

DE BAUW, A., Président du Comité Cotonnier Congolais;

HAUMAN, L., Professeur à l'Université de Bruxelles;

HOMES, M., Professeur à l'Université de Bruxelles;

STANER, P., Directeur d'Administration au Ministère des Colonies;

VAN STRAELEN, V., Directeur de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique.

C. DIRECTEUR GÉNÉRAL.

M. JURION, F.
